

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 26 (1941)
Heft: 6-7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50 ; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et rédaction :
UNION SUISSE DES CAISSES DE CREDIT MUTUEL, St-Gall.

Tél. 2.73.81

Impression :
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne — Tél. 2.83.90

Le 38^{me} Congrès Raiffeisen Suisse

18-19 Mai 1941. à Lucerne

Patrie-Raiffeisenisme. C'est sous ce noble signe que l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel a tenu les 18-19 mai son 38^{me} congrès annuel.

Le Grutli, berceau de la Confédération helvétique et **Lucerne**, berceau de la Fédération Raiffeisen suisse, constituaient le cadre rêvé pour notre rassemblement national de cette année.

Aussi le Congrès de 1941 fut-il une démonstration particulièrement digne et imposante, dont le souvenir restera lumineux dans l'esprit de tous les participants.

Tenues ainsi sur un sol historique à une heure particulièrement grave pour le pays, les différentes manifestations du congrès ont eu une signification toute particulière, dont il convient de dégager particulièrement le sens et l'importance.

1300 raiffeisenistes, accourus de la Suisse entière, de 22 cantons différents, se sont réunis et ont renouvelé dans leurs cœurs le serment de fidélité à la Patrie et à l'Idéal de Raiffeisen. Rassemblement imposant d'une élite de la classe rurale, décidée à s'unir toujours mieux pour défendre leur existence et servir le pays.

Et ces 1300 personnes n'étaient pas seulement des individualités ; elles représentaient encore une unité nationale. C'était en réalité tout le mouvement raiffeiseniste suisse avec ses 65.000 membres qui était de cœur et d'esprit là-bas à Lucerne, vivant, vibrant, conscient et qu'il est résolu à mener à bon port en dépit de toutes les difficultés présentes.

C'était également plus que 1300 ci-

toyens individuels qui étaient là-bas au Grutli. C'était la Suisse en petit. Confédérés de la Suisse allemande, de la Suisse romande, romanche, italienne, fils de la même terre, venus en cette 650^{me} année de notre histoire nationale reprendre conscience des forces de l'entraide et de la solidarité auxquelles l'alliance confédérale dut sa création et ses progrès.

Et le soir, à Lucerne, tous les délégués se sont réunis pour fraterniser dans une réconfortante atmosphère de joie et d'harmonie, de cordialité et de compréhension mutuelle.

Les diverses manifestations de Lucerne et du Grutli ont été une revue imposante des forces et des volontés réalisatrices du mouvement raiffeiseniste et du peuple suisse tout entier. Elles ont été une démonstration de splendide unité nationale qu'aucun dissolvant n'entame malgré la diversité des races, des langues et des confessions.

Manifestation de reconnaissance aussi. Reconnaissance envers Dieu qui protège si manifestement notre pays et notre œuvre. Reconnaissance envers tous ceux qui œuvrent avec désintéressement dans nos institutions pour le bien commun. Manifestation de confiance aussi : confiance en l'avenir de notre œuvre, confiance en l'avenir de notre patrie suisse.

Voilà les grandes significations des manifestations du congrès de Lucerne.

* * *

Ce qui différencie particulièrement nos organisations des banques ordinaires, c'est qu'elles ont une âme, une âme qui vibre à l'unisson avec celle du peuple et de la patrie suisses. L'assemblée

générale des délégués s'est déroulée comme d'ordinaire dans le calme et la sérénité. Calme fait de confiance et de certitude, sérénité qui reflète la fermeté intérieure et la robustesse de nos institutions. Elle a été l'expression de la cohésion que rien n'entame et de l'unité dans l'action. Discipline qui inspire, ordonne, magnifie les multiples efforts individuels dans un irrésistible effort collectif. Volonté persévérante d'atteindre le but malgré tous les obstacles de la route. Manifestation de vraie solidarité, celle des actes qui bétonne l'union, par le travail et par l'ordre, ces deux grandes forces créatrices. L'assemblée a été enfin une expression de confiance et de joie. Confiance profonde et sincère en l'avenir de notre œuvre. Joie que procure la satisfaction de servir une belle cause et de s'y dévouer entièrement.

Une assemblée siégeant dans cet esprit ne pouvait que liquider en parfaite harmonie les questions figurant à l'ordre du jour. Les rapports furent suivis avec intérêt et les comptes ratifiés à l'unanimité. Par l'adoption de nouveaux statuts bien adaptés à la législation et aux exigences actuelles l'assemblée a donné à l'Union une constitution propre à assurer un développement futur sûr et sain. Les délégués ont été également sensibles à ce que le président du Gouvernement cantonal lucernois et le président de la Ville de Lucerne aient tenu à venir personnellement leur souhaiter la bienvenue et leur témoigner l'intérêt qu'ils portent à leur œuvre.

La 38^{me} assemblée générale s'inscrira en lettres d'or dans les annales de notre mouvement.

La première journée: LA PATRIE

Préambules.

Afin de donner à toutes les Caisses affiliées un aperçu complet des délibérations de l'assemblée et de permettre également à tous les raiffeisenistes suisses de vivre en quelque sorte aussi les péripéties de ces mémorables journées, nous en donnerons ci-après un reportage étendu.

C'est sous un ciel quelque peu maussade que nous nous acheminons vers Lucerne, le lieu du rendez-vous. En ce jour de printemps, la nature nous offre

Quelques réminiscences.

Lucerne, lac des Quatre-cantons, cadre qui convient admirablement à notre landsgemeinde raiffeiseniste.

Lucerne occupe une place très importante dans l'histoire de notre mouvement. Plusieurs fois déjà, les Raiffeisenistes s'y sont réunis.

La première fois, c'était le 12 juin 1902, où, sous la présidence du curé Traber, 22 délégués représentant 15 des Caisses qui existaient à cette époque, prirent la décision de s'unir en une Fé-

émotion aux 300 délégués présents et les exhorter à respecter toujours fidèlement les principes fondamentaux de Raiffeisen.

En 1937, un nouveau Congrès de l'Union eut encore lieu à Lucerne. Plus de 800 délégués s'étaient réunis alors au Palais des Congrès.

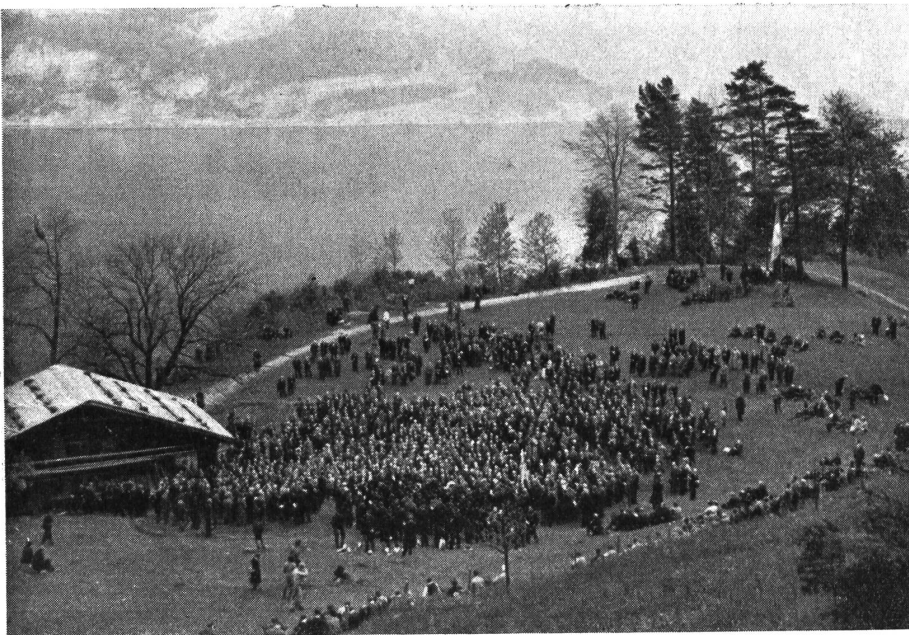
Lucerne a marqué ainsi les étapes successives de la marche du raiffeisenisme. Lucerne mesure le développement de notre mouvement. De 22 en 1902 le nombre des délégués passe successivement à 300 en 1925, à 800 en 1937 et cette année ils sont... 1300 venus des 22 cantons, de la Suisse toute entière.

Si le mouvement raiffeiseniste, et par répercussion ses congrès, prennent toujours plus d'ampleur l'esprit par contre ne change pas. C'est en particulier toujours la même cohésion, la même belle discipline volontaire, la cordiale simplicité, le même enthousiasme fervent et réalisateur.

Les Raiffeisenistes occupent Lucerne.

Dès les premières heures de dimanche, pendant que les Conseils tiennent séance à l'Hôtel Métropole et que les organisateurs prennent leurs dernières dispositions, les délégués arrivent au lieu du congrès. On les voit circuler dans la ville, sur les quais, l'insigne rouge et blanc avec l'effigie des trois Suisses soigneusement épinglé au revers de l'habit. Ils viennent de 22 cantons différents, de la Suisse allemande, des vallées romanches des Grisons, du Tessin ensoleillé. La Suisse romande est tout particulièrement bien représentée. Les Vaudois sont au nombre de 140, les Genevois, qui l'an dernier nous ont accueillis si chaleureusement dans leur hospitalière capitale, sont venus nombreux aussi rendre la visite qui leur a été faite; presque toutes les Caisses étaient représentées. Il y a également 70 valaisans, fribourgeois, jurassiens bernois et neuchâtelois.

En ces temps de guerre où l'hôtellerie subit une dure crise, Lucerne accueille les raiffeisenistes avec reconnaissance et un empressement tout particulier. Tous les délégués y trouveront un bon gîte. Il nous est agréable de signaler ici que si la préparation de nos congrès demande toujours un gros travail, celui-ci est considérablement facilité par l'esprit de discipline intelligente que les délégués apportent à s'annon-



La cérémonie patriotique au Grütli.

ce qu'elle peut présenter de plus beau: végétation et floraison, vision de l'ardeur et de la vie dans les campagnes, enchantement de la vue sur des paysages variés et nouveaux. Comment ne pas exprimer ici notre plaisir et notre enthousiasme au cours de ce voyage à travers le pays. Qu'elle est belle notre patrie, îlot de paix au milieu d'une Europe en guerre! Si les raiffeisenistes ont quitté pour un jour le labeur des champs ou d'autres occupations quotidiennes, c'est qu'un autre travail important les appelle encore. Oeuvrer pour la cause raiffeiseniste qui organise dans nos campagnes la résistance économique et morale aux répercussions de la guerre, n'est-ce pas en effet travailler aussi pour notre belle terre suisse, pour la défense économique et spirituelle du pays,

dératation nationale. Après avoir délibéré pendant trois heures, ces délégués se séparèrent, dit le procès-verbal, avec le sentiment d'avoir accompli une bonne action, une œuvre bénie dont les conséquences seraient heureuses pour l'avenir. Leur pressentiment s'est réalisé d'une manière admirable. Les Raiffeisenistes de 1941 songent avec admiration et reconnaissance à ces courageux pionniers de la première heure.

En 1925, les raiffeisenistes suisses revinrent de nouveau à Lucerne. Des souvenirs de ce congrès — c'était la première fois que le chroniqueur assistait à une de ces manifestations de l'Union — sont restés particulièrement gravés dans notre mémoire. Nous voyons comme si c'était hier, le curé Traber, notre vénéré pionnier, après 12 ans d'absence volontaire, s'adresser de nouveau avec

cer et à se conformer aux instructions du « quartier-maître » qui préside aux travaux d'organisation.

La croisière sur le Lac des Quatre-Cantons.

Dès midi, tout le monde s'assemble sur le quai et s'embarque sur les plus belles unités de la pacifique flotille du lac des Quatre-Cantons. A 1 ½ heure on lève l'ancre. Le superbe bateau-salon « Ville de Lucerne », pavoisé aux couleurs des 22 cantons, quitte le port ; il fera fonction de vaisseau-amiral entraînant « Le Pilate » dans son eau. Rapidement, les deux bateaux prennent le large. C'est alors une succession de paysages incomparables, tantôt rives fleuries et souriantes, tantôt falaises farouches. Ce lac capricieux et secret s'entend à changer continuellement de masque. Voici le romantique Burgenstock où nous étions allés lors du dernier congrès, voici Weggis, Vitznau, Buochs, Beckenried. Dans la brume on ne peut hélas que deviner les montagnes ; on place ici le Righi, roi des sommets, là le sauvage Urirotstock. Vers Treib et Seelisberg le lac devient toujours plus grandiose et imposant... l'image de la vieille Suisse, la vision des scènes et légendes glorieuses de notre histoire nous étreignent...

L'escale au Grütli.

Nuageux jusqu'alors, le ciel se découvre tout à coup comme par enchantement et au moment du débarquement le soleil apparaît, animant le vert tendre des hêtres et le vert sombre des forêts de sapin qui entourent l'historique clairière. Les cimes neigeuses se découvrent. Par l'abrupt petit sentier nous montons à la prairie sacrée, devenue la propriété de la jeunesse suisse.

La cérémonie patriotique au Grütli

Une émotion intense nous étreint tous en foulant cette terre historique. Les Raiffeisenistes suisses s'assemblent, face au drapeau fédéral qui flotte au vent, face aux montagnes sauvages et au lac qui clapote. Chacun se recueille. Minute solennelle... Puis tout à coup le Cantique suisse sort de toutes les poitrines comme une action de grâce.

Un coup de clairon et M. A. Muller, député, à Olten, président du Conseil de surveillance de l'Union s'avance, encadré par deux jeunes filles en costume du pays et prononce une allocution d'une haute élévation d'idées dont nous

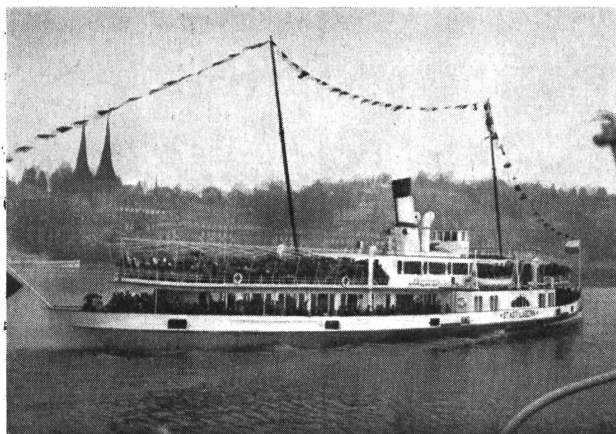
regrettons, faute de place, de ne pouvoir donner que quelques pâles fragments :

Allocution de Monsieur A. Muller, Député, Olten Président du Conseil de surveillance de l'Union

Nous nous trouvons ici sur une terre sacrée : hommes libres, sur un sol libre.

1291-1941, 650 années d'histoire nationale. 650 ans de Confédération helvétique.

Comme Raiffeisenistes, nous avons un motif particulier de commémorer cet anniversaire. Nous formons une coopérative d'entraide. Or, qu'est-ce qu'ont constitué nos pères il y a 650 ans ? Une coopérative



„La Ville de Lucerne" quitte le port, emportant les raiffeisenistes à son bord...

d'aide mutuelle aussi, sans Code des obligations il est vrai, mais authentique jusque dans ses plus profondes racines. Nos ancêtres poursuivaient un but identique au nôtre : *grouper les forces individuelles, s'entraider, se soutenir les uns les autres*. Le vieil Etat helvétique, tel qu'il fut fondé en ces lieux est de pure essence coopérative. Ce sont ces principes de coopération qui firent la force de nos ancêtres ; ce sont eux qui forgèrent la virilité de leurs cœurs et de leurs âmes ; ce sont d'eux qu'est émané leur désir ardent de liberté et d'indépendance.

650 ans d'histoire suisse représentent 650 années de pensée coopérative. Indépendance de la communauté vis-à-vis du dehors, devoirs de l'individu envers la communauté, telle est la synthèse de l'idée civique suisse.

La malice des temps a réveillé notre amour envers la Patrie ; elle nous a par contre apporté des ennemis nouveaux et perfides. Notre patrie peut être menacée du dehors. Elle peut aussi l'être de l'intérieur, politiquement et économiquement.

Nous devons par conséquent rester en état constant de défense.

Pensons et vivons toujours en véritables suisses. La philosophie de notre vie nationale est basée sur notre connaissance du sol, du peuple, de l'histoire. C'est notre histoire qui fait notre Patrie grande, non pas les races et les langues.

Le premier pacte fédéral, ainsi que les diverses chartes successives débutent tous par ces mots « Au nom de Dieu, le Tout-

Puissant... » Nos pères se sont toujours placés sous la protection divine, en temps de paix, comme en temps de guerre. L'une des tâches de notre Etat, à l'heure actuelle, est de maintenir en honneur la vie chrétienne. La Suisse ne peut appartenir qu'aux suisses. Promettons en ces lieux sacrés de cultiver le véritable esprit suisse, de protéger et de défendre la famille. Ce devoir nous est imposé en tant que citoyens, en tant que raiffeisenistes.

Des forces révolutionnaires sont à l'œuvre partout. Notre pays en ressent aussi les répercussions. Nous ne devons pas être étroits d'idées. Notre époque est le témoin de bouleversements historiques. Marchons avec notre temps. Nous aurons certes des concessions à faire au nouvel ordre politi-

que et économique. Mais ces concessions devront être toujours en harmonie avec les principes de notre Confédération, vieille de 650 années :

démocratie, fédéralisme, neutralité.

D'aucuns voudraient transformer la maison helvétique. Nous n'en voulons pas d'autre. D'accord avec les jeunes générations, nous la rénoverons là où c'est nécessaire, mais nous lui garderons sa vieille architecture. Nous aurons encore de nombreux sacrifices à consentir sur l'autel de la Patrie. Sacrifices matériels, impôts, restrictions de tous genres. Nous devons surtout abolir l'esprit de jouissance, l'esprit de mesquinerie, la recherche de l'intérêt personnel au détriment du bien commun.

Ne nous reposons pas sur notre histoire glorieuse. Notre génération doit la continuer. Une ère nouvelle a débuté en Europe et dans le monde. Les petits Etats auront toujours plus de peine à subsister. En 1291, nos pères se sont affirmés dans des conditions difficiles ; génération de 1941, soyons dignes d'eux. Soyons dignes de nos soldats qui montent une garde vigilante à nos frontières. La discipline, l'esprit de camaraderie, doivent régner à l'arrière aussi.

En ces temps difficiles, jeunes et vieux, poursuivons tous le même idéal :

Conserver nos conceptions chrétiennes de la valeur et de la dignité de la personne

Conserver la famille chrétienne,

Conserver l'esprit fédératif de nos quatre races, l'unité dans la diversité,

Conserver l'esprit combattif des guerriers de Morgarten et de St-Jacques,

Conserver surtout l'indépendance politique de notre pays et ses belles traditions de solidarité helvétique.

M. Muller est écouté dans un religieux silence. Il termine en prononçant lentement le serment des Trois Suisses que chaque auditeur renouvelle solennellement en son for intérieur :

Nous voulons être un peuple de frères que nul malheur et nul danger ne séparera.

Nous voulons être libres comme nos pères l'ont été et préférer la mort à l'esclavage. Nous voulons mettre notre confiance dans le Dieu très-haut et ne redouter la puissance des hommes.

Puis l'assistance entonne à pleine voix le célèbre chant du Grutli : « *Von Ferne sei herzlich gegrüsst...* »

Un nouveau coup de clairon retentit ensuite et, avec simplicité, d'une voix vibrante où il met tout son cœur de patriote et de raiffeiseniste, M. le colonel Henri Decollogny, député à Apples, exprime les sentiments patriotiques de la Suisse romande :

Allocution de Monsieur H. Decollogny Président du Grand Conseil vaudois

Mesdames, Messieurs,
Chers Confédérés,

Permettez-moi tout d'abord de vous apporter le salut le plus cordial de la Suisse romande et du canton de Vaud en particulier.

L'idée de réunir dans ce lieu une assemblée de représentants de la Suisse entière, dénote de la part des organisateurs de cette manifestation, des sentiments de patriotisme d'une haute élévation. Nous les remercions et les félicitons au nom du pays tout entier.

C'est en effet sur ce coin de terre helvétique que nos ancêtres ont scellé le premier pacte d'alliance il y aura bientôt 650 ans.

Nous tous, réunis ici sur cet emplacement mémorable, sommes animés d'un même sentiment de profond amour pour notre Patrie bien-aimée, que nous voulons garder forte et libre.

A l'heure actuelle des mots ne suffisent plus, il faut des actes. Quelle doit être notre ligne de conduite en circonstances pareilles ?

Je pense que la première chose c'est de nous rapprocher les uns des autres, de chercher à nous mieux comprendre, savoir se faire des concessions mutuelles. Il ne faut pas attendre que ce soit les autres qui le fassent, mais chacun doit prendre sur lui, s'il est un bon patriote, de rechercher cette union. Le patron vis-à-vis de l'ouvrier, l'ouvrier vis-à-vis de son employeur. En un mot mettre tout en œuvre

pour arriver, dans la mesure du possible, à la réalisation du bel idéal de la suppression de la lutte des classes.

Nous devons aussi relever nos sentiments spirituels et moraux et ceci surtout par l'éducation de notre jeunesse.

Le principe de Pestalozzi sur l'enseignement de la jeunesse a gardé toute son actualité : éducation du caractère par le moyen de l'étude.

Dans ce domaine nous devons réaliser de grands progrès ; la façon d'éduquer la jeunesse telle qu'on la pratique aujourd'hui doit se transformer ; il faut former

vait prendre fin dans un proche avenir, cela n'amènerait pas une amélioration rapide et totale de notre économie. Il faut se persuader au contraire et ne pas oublier que la guerre actuelle détruit des richesses fabuleuses, dans le but unique d'en priver l'ennemi. Des milliards sont ainsi engloutis et gisent au fond de la mer sans profiter à personne ; résultat : un appauvrissement général, non seulement pour les pays en guerre, mais pour tous les pays qui participent à l'économie européenne, soit le monde entier, la Suisse y compris.

C'est pourquoi tout bon patriote suisse



Au Grutli :
M. H. Decollogny prononce son discours.

des hommes qui n'aient pas comme but essentiel le plaisir et la vie trop facile, mais qui aient des caractères bien trempés, capables de surmonter toutes les difficultés qui attendent notre jeunesse ; il faut former des hommes qui aient une conscience, le sentiment du devoir, l'horreur du mensonge.

La civilisation moderne a abandonné la foi et ne l'a remplacée par rien ; elle a laissé l'homme nu, seul, désemparé, sans résistance intérieure.

Quelle responsabilité et quelle grande tâche s'imposent aux parents, à l'école et à l'Eglise.

Au point de vue matériel, si nous voulons vivre, un effort énorme s'impose. Le plan du Dr. Wahlen est arrivé à son heure ; son application se fait petit à petit, un très grand effort a déjà été réalisé ce printemps. Les journaux ont donné récemment des chiffres indiquant les possibilités de récolte des différentes denrées pour cet automne ; espérons que le Ciel permettra la réalisation de ces espérances.

Dans toutes les contrées de la Suisse les agriculteurs se sont mis à l'œuvre avec énergie et courage, animés d'un bel esprit de patriotisme.

La grande difficulté de l'application intégrale du plan Wahlen, sera la main d'œuvre ; l'ordre d'armée 172, concernant les congés agricoles, a apporté une grande amélioration, espérons que des deux côtés on travaillera dans un bon esprit d'entente et de compréhension mutuelle.

Le blocus a de graves répercussions sur la situation économique de la Suisse, situation qui est beaucoup plus sérieuse qu'en 1914-18 du fait de l'arrêt presque complet de nos importations. Même si la guerre de-

doit mettre tout en œuvre pour vivre le plus économiquement possible et faire produire au sol son maximum.

Depuis qu'ont surgi toutes les difficultés d'ordre politique, économique et social, de nombreux mouvements et ligues se sont formés dans l'intention d'apporter un changement complet dans notre régime politique et social.

Pour ce me concerne, je suis de ceux qui estiment que nous ne devons pas renier notre passé. Notre pays est la plus ancienne démocratie du monde ; le 1er août prochain sera célébré dans toute la Suisse le 650me anniversaire du premier pacte d'alliance qui unit nos ancêtres ; cette union a déjà surmonté plus d'une épreuve ; nous réussirons à maintenir et intégrer notre Suisse dans une Europe nouvelle ; à la condition que nous ayons la force et le courage en ces temps difficiles, non seulement de mourir pour la Patrie, mais aussi ce qui est peut-être encore plus dur, de vivre pour elle en acceptant toutes les servitudes de la vie quotidienne.

Nous voulons adapter nos institutions nationales aux circonstances présentes afin de leur rendre leur pleine efficacité.

La petite Suisse doit se garder de l'étatisme totalitaire, il faut remettre en honneur les valeurs individuelles.

La réforme que nous voulons apporter doit être faite sous l'égide des principes démocratiques.

Dans une très intéressante conférence faite à Lausanne, il y a quelques jours, sous le titre : « Le rôle de l'Etat moderne », Monsieur le Conseiller d'Etat et Conseiller National A. VODOZ disait quelles étaient d'après lui les compétences de l'Etat. Il a fait la très heureuse comparaison

que voici : La société est comme une forêt. Les individus en sont les arbres et l'Etat le garde forestier. Les arbres peuvent pousser librement, mais il appartient au garde forestier de veiller à ce que tous les arbres puissent vivre, à ce qu'aucun ne vienne étouffer les autres et aussi à ce que le terrain ne soit pas envahi par certains arbres. D'autre part, l'individu est essentiellement passager, l'Etat en revanche est permanent, il est un élément de durée. Le rôle de l'Etat est donc de créer des conditions sociales générales et durables dans la nation, pour favoriser mais non pour remplacer, l'action de l'individu dans la nation.

Cette conception du rôle de l'Etat vis-à-vis de l'individu me paraît très heureuse et juste.

Quelle assemblée dans notre pays est mieux placée que celle d'aujourd'hui pour collaborer aux besoins de l'époque si difficile que nous traversons. En effet, le principe Raiffeisen s'inspire des bases les plus solides, justement celles qu'on cherche à mettre de nouveau en honneur à cette époque de décadence, soit : les principes religieux, la solidarité, la bonne foi et la simplicité.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de remercier et de féliciter bien chaleureusement ici notre administration centrale, pour le grand travail si fécond qu'elle accomplit année après année, pour le plus grand bien de notre chère Patrie et spécialement pour l'immense aide apportée, par les Caisses Raiffeisen, à l'agriculture suisse.

L'extension énorme des cultures, imposée par la situation actuelle, nécessitera des capitaux que les agriculteurs trouveront, à des conditions avantageuses auprès de nos caisses.

L'augmentation annuelle du nombre des Caisses Raiffeisen en Suisse démontre, sans de longues phrases, les immenses services rendus à l'agriculture et au commerce local.

Une assemblée telle que celle des Caisses Raiffeisen suisses donne l'occasion de mettre en contact des délégués de toutes les parties de notre pays à l'époque si angossante que nous vivons ; c'est un grand avantage de pouvoir se rencontrer et de fraterniser dans un même esprit de solidarité, de bonne entente et en communion d'idées.

Ce sont des sentiments de profonde reconnaissance que nous voulons adresser aux pionniers de la première heure Raiffeisen suisse.

Nos vœux les plus ardents pour l'extension toujours plus grande des principes Raiffeisen à travers notre Patrie bien-aimée.

En cette journée de fête de la grande famille Raiffeisen, des sentiments de reconnaissance montent de nos cœurs vers Celui qui, jusqu'à aujourd'hui, nous a préservés des horreurs de la guerre.

Reconnaissance envers ceux qui depuis six siècles et demi ont travaillé à faire de notre chère Patrie ce qu'elle est encore aujourd'hui : unie et libre.

Reconnaissance pour le grand privilège que nous avons d'habiter un si beau pays et de travailler une terre qui toujours récompense ceux qui savent la cultiver avec amour.

Nous voulons reconnaître que grâce à la diplomatie de notre gouvernement fédéral et au maintien d'une bonne partie de notre armée sous les drapeaux, nous avons pu jusqu'à aujourd'hui vivre et conserver notre liberté.

A notre armée qui depuis plus de 20 mois est la fidèle gardienne de notre patrimoine national, ainsi qu'à son Chef, notre Général, nous disons toute notre reconnaissance et notre entière confiance.



Sur la prairie du Grutli.

Je termine par ces quelques vers de Virgile Rossel qui me paraissent tout à fait appropriés à la circonstance :

A LA SUISSE

Sans parler le même langage
Et sans être du même sang,
Tes peuples t'ont donné le gage
De leur amour en s'unissant.

O Suisse on peut sous ton drapeau
Servir toutes les nobles causes,
Car on marche avec ce flambeau :
Ta croix blanche sur champ de roses.

Sans dire les mêmes prières
Dans le silence du saint lieu,
Tous tes peuples se sentent frères
Par le culte du même Dieu.

O Suisse, on peut rêver qu'un jour
Ton idéal de paix féconde
Par le travail et par l'amour
Sera la lumière du monde.

Ponctué par la fanfare, le chant « O mon beau pays » s'élève ensuite vers le ciel...

Et c'est tout. Cérémonie simple, sans aucun appareil, mais grande et imposante dans son cadre historique. Spectacle émouvant, inoubliable. C'est la Suisse en petit qui est là massée au Grutli : suisses allemands, suisses romands, italiens, romanches... paysans de 1941, dignes successeurs des montagnards des

Waldstätten, tous doublement unis sous le signe *Patrie-Raiffeisenisme*.

Spectacle magnifique que ce rassemblement de citoyens résolus à lutter et à travailler pour conserver à la Suisse son patrimoine spirituel et son indépendance morale et matérielle, rassemblement d'une élite qui comprend que devant les difficultés de notre époque l'union des efforts, la volonté de collaboration et l'esprit de fraternité peuvent seuls permettre de regarder l'avenir avec confiance et attendre des jours meilleurs que notre peuple méritera par la foi qu'il aura en lui-même.

La soirée à Lucerne.

Vers 6 heures, les deux bateaux rallient Lucerne. Il était de tradition jusqu'ici, lors des Congrès, d'avoir une soirée officielle de réception qui réunissait alors tous les délégués. Les circonstances ont malheureusement obligé les organisateurs, cette année, à rompre avec cette tradition. Ils ont dû y renoncer parce que le Palais des Congrès étant réquisitionné par l'armée, Lucerne n'avait pas d'autre salle assez vaste pour contenir tout le monde.

Les délégués soupèrent alors en commun dans quatre grands hôtels et passèrent ensuite gentiment la soirée ensemble. Ce fut une veillée toute intime, pleine de spontanéité, empreinte de la plus franche amitié confédérale. Aux quatre endroits les délégués furent salués au nom de la direction de l'Union. Des productions diverses, d'excellents orchestres et des sociétés de la ville agrémentèrent la soirée. Les romands entonnèrent des chants de leur riche folklore. A l'hôtel « Union » **M. Baumeler**, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de la Suisse centrale apporta le salut des raiffeisenistes lucernois. **M. Vinzenz** parla au nom des romanches et **M. Puippe** fit entendre la voix de la Suisse française. A l'hôtel « Métropole » où siégeait le gros de la délégation romande, des toasts sympathiques furent portés par **M. Jacquiéry** (Vaud), **M. Dusseiller**, député (Genève), **M. Marcel Perrenoud**, secrétaire de la Fédération neuchâteloise et enfin, en italien, par **M. Nobile** (Tessin). Avec un brin de la fine bonhomie vaudoise, une dose de la bonne verve genevoise, quelques gouttes d'essence du meilleur esprit neuchâtelois, le tout saupoudré du charme poétique tessinois, on fit un excellent cocktail auquel chacun eut plaisir à goûter.

La seconde journée: LE RAIFFEISENISME

La 38^{me} assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Dès le début du jour, Lucerne présente une animation inusitée. On voit les raiffeisenistes flâner le long des vieilles rues si pittoresques et à travers les beaux jardins. Il y a tant de choses à voir: le célèbre Monument du Lion de Lucerne, le curieux jardin des glaciers, les peintures des Ponts de bois, le vieil Hôtel de Ville.

Mais l'heure du travail approche.

A 9 $\frac{1}{4}$ h., après le contrôle rapide des procurations et la remise des bulletins de vote les délégués prennent place dans la belle salle du cinéma Capitole. Sur la scène, tendue d'un immense drapeau fédéral et généreusement fleurie d'hortensias, le président de l'Union a déjà pris place, assisté des différents rapporteurs. Une chose frappe de suite les habitués de nos Congrès. A la place de l'ancien président, M. Liner, — dont on aimait à retrouver chaque année la tête aux cheveux blancs, vivant portrait de Raiffeisen, — on remarque la figure énergique du nouveau président, M. le Dr. Eugster. M. A. Muller occupe également pour la première fois depuis son éléction le fauteuil de la présidence du Conseil de surveillance. Aux premiers bancs ont pris place les autres membres des organes de l'Union et les invités. La presse a sa table réservée.

La liste de présence indique que 373 Caisses sont représentées par 1135 délégués de 22 cantons. De nombreux télégrammes et lettres de sympathie reposent sur le bureau adressés par diverses personnalités du pays.

Tout à coup, l'orgue joue en sourdine le cantique « Grand Dieu nous te louons ». Toute la salle prend alors un air de grande solennité. La sonnette présidentielle retentit et, pour la première fois depuis qu'il est en fonctions, le nouveau président de l'Union, M. le Dr. G. Eugster, ouvre l'assemblée en prononçant l'allocution suivante que M. Auguste Golay, membre du Comité de direction présente ensuite en français :

Discours d'ouverture du Président de l'Union

Très honorés Messieurs les invités et Messieurs les délégués,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à la 38^{me} assemblée générale ordinaire des Caisses Raiffeisen suisses, à Lucerne. Les harmonieux accords de « Grand Dieu, nous te louons » viennent de manifester notre profonde reconnaissance envers le Très-Haut pour le bonheur inestimable que nous avons de pouvoir siéger en paix et en liberté au milieu de la nouvelle guerre mondiale.

La course d'hier au Grutli vous a fait comprendre pourquoi nous avons choisi Lucerne comme lieu de réunion. Nous célébrons cette année le 65^{me} anniversaire de la fondation de la Confédération suisse. Tous, nous avons hier prié Dieu dans le silence de nous conserver notre Suisse bien-aimée et chacun de nous a renouvelé dans son cœur le vœu de rester un fidèle Confédéré. Oui, ce n'est qu'en pratiquant en véritables confédérés la devise: un pour tous, tous pour un, que nous parviendrons à sauver notre petite patrie à travers les dangers de cette grande lutte internationale. Bien que le fracas du tonnerre et la guerre se soient transportés de nos frontières sur les mers et les rivages de pays plus lointains, l'atmosphère n'en reste pas moins chargée d'électricité. Deux formidables groupes de puissances se combattent; la lutte étend toujours son cercle à de nouveaux espaces et aucun pays ne sait s'il ne sera pas aussi entraîné dans ces remous pouvant tout engloutir.

Si notre gouvernement fédéral peut réussir à maintenir la tradition six fois et demi séculaire de la Confédération au milieu de la tempête déchaînée dans une Europe en guerre et menacée de la faim, il faut qu'il puisse compter sur un peuple ayant la ferme volonté de faire honneur aux vertus des anciens Confédérés. Vous connaissez les sentiments pieux de nos pères, leur vaillance et leur simplicité. Nous avons de nouveau besoin de ces vertus comme soldats, citoyens et travailleurs.

Du pain et du travail est aujourd'hui le mot de ralliement depuis que le danger immédiat de guerre s'est un peu éloigné. Nous sommes sous le signe de la bataille des champs.

Je me sens heureux de me trouver au milieu des délégués de l'Union Raiffeisen suisse, car je vois en vous la personification de cette idée: du pain et du travail. Vous êtes les hommes de vos villages et vallées qui avez déjà pris en mains la destinée en combattant avec vos propres forces dans la lutte pour la vie. Je vois en vous les hommes qui discernent depuis longtemps les besoins du pays et agissez en conséquence. Vous êtes les hommes de la campagne: paysans, artisans, instituteurs et MM. les ecclésiastiques.

La guerre et la faim menaçante ensuite du blocus de l'Europe placent l'agriculture suisse devant une grande tâche: assurer l'alimentation de notre peuple. Les raiffeisenistes suisses collaboreront joyeusement à cette grande œuvre, car je vois parmi vous les plus audacieux de nos paysans. N'est-ce pas la plus belle tâche qu'on puisse proposer à un homme: de lutter inégalement avec la nature d'un sol avare pour en obtenir le pain de nos enfants et de nos concitoyens dans ces temps difficiles? Chez qui ne susciterait-elle pas la plus grande énergie.

Je voudrais aussi signaler cela comme une occasion rare qui s'offre à notre agriculture d'améliorer son mode d'exploita-

tion trop exclusif en ces dernières dizaines d'années, de réaliser une exploitation rurale solide, qui soit fondée sur elle-même, indépendante de l'importation étrangère et d'une économie monétaire ruineuse. C'est aussi une rare occasion de faire ressortir aux yeux du peuple suisse l'importance d'une saine paysannerie.

Mais aux paysans, je voudrais crier: montrez-vous dignes de la grande tâche qui vous est donnée. C'est le moment de restituer à l'Etat avec l'intérêt et l'intérêt des intérêts les subventions reçues en ces dix dernières années et de montrer qu'elles ne furent pas employées inutilement. C'est aussi pour nous le moment d'obliger le peuple suisse en vue de l'après guerre.

Mais cela ne sera possible que si tous, dans le travail et la lutte pour l'existence, nous ne perdons pas de vue la cohésion et le but suprême. N'oubliez jamais qu'il y a aussi des consommateurs qui vous achètent les denrées chères et des ouvriers qui doivent, par le travail de leurs mains, gagner d'abord l'argent avec lequel ils paieront le pain. Le but est que nous puissions tous vivre dans notre belle Suisse contents et en paix, car tous sont solidaires. Ce n'est que si chacun admet les droits des autres que nous serons capables de conserver le pays dans l'esprit des anciens Confédérés.

N'était-ce pas d'ailleurs toujours la règle fondamentale du mouvement raiffeiseniste: se servir mutuellement, s'entraider? Ce principe ne vieillira jamais. Il trouvera toujours un nouveau champ d'activité et je suis persuadé que le mouvement raiffeiseniste contribuera puissamment à la réussite du grand plan d'extension des cultures, puisque ses membres en sont les agents dans le pays.

Le mouvement raiffeiseniste qui s'est développé de lui-même continue à le faire; il ne lui est pas fixé de limites. Bien que l'activité pour fonder de nouvelles caisses se soit quelque peu ralentie en 1940 à cause de la mobilisation, les caisses existantes se sont fortifiées, la confiance en elles s'est accrue, les bilans ont augmenté et pendant les premiers mois de l'année en cours, on a déjà enregistré un nombre réjouissant de nouvelles fondations. Nous n'aurons de repos que lorsque chaque village ou chaque commune auront leur propre caisse, afin qu'ils jouissent tous des avantages de notre organisation.

Nous nous réunissons chaque année pour nous rendre compte du chemin parcouru, mais aussi pour regarder en avant où nos efforts doivent nous conduire. Nous voulons examiner si nous sommes demeurés fidèles aux principes fondamentaux de Raiffeisen et comment nous devons nous adapter aux exigences des temps nouveaux dans le cadre de ces règles fondamentales.

A côté des comptes annuels, du bilan de 1940 et du rapport du Conseil de surveillance, la révision des statuts pour les adapter au nouveau droit des obligations forme le principal objet à l'ordre du jour

de notre assemblée. Les anciens statuts datent de 1920; les principes fondamentaux d'alors sont maintenus; il y a par contre différents changements à apporter à la responsabilité, à l'organisation et à l'administration. Le Comité de direction et le Conseil de surveillance ont discuté complètement cette revision dans deux séances où les questions ont été traitées en détail par le chef expérimenté de notre office de revision, M. le directeur Heuberger, qui connaît le mieux les points faibles des anciens statuts. Qu'il nous soit permis d'espérer que cette revision aboutira aujourd'hui et qu'elle contribuera à assurer la marche en avant de notre organisation pendant 20 nouvelles années couronnées de succès. La revision des statuts de l'Union sera suivie l'an prochain de l'adaptation des statuts normaux des caisses locales au nouveau droit des obligations.

Honorés raiffeisenistes,

L'endroit où nous siégeons aujourd'hui nous est particulièrement cher, car c'est à Lucerne qu'il y a 39 ans 22 hommes se réunirent, comme ceux du Grutli autrefois, pour discuter la constitution de notre Union, pour fonder la confédération raiffeiseniste suisse. Nous pensons avec reconnaissance à ces vaillants pionniers de la première heure, spécialement à celui qui repose depuis 11 ans à l'ombre du clocher de Bichelsee, le vénéré *curé Traber*. Avec reconnaissance aussi, nous nous rappelons le grand animateur des Caisses Raiffeisen lucernoises, décédé en 1939, le distingué précédent président de notre Conseil de surveillance, M. le juge cantonal *Dr. Stadelmann*, dont nous conservons le meilleur souvenir.

Un sentiment de profonde gratitude m'impose encore le devoir de rappeler la mémoire d'un homme qui s'est acquis de grands mérites en propageant les idées de Raiffeisen dans la partie romande de notre pays. C'est le pasteur *Henri Rochat*, décédé le 16 octobre 1940 à La Sarraz dans sa 75^{me} année. C'est lui qui, dans les années 1906 et 1907, fonda les premières Caisses Raiffeisen dans la Suisse romande et traduisit en français les statuts normaux et le premier précis de comptabilité avec la collaboration fraternelle du curé Traber. Honneur et reconnaissance à ce fidèle artisan de l'œuvre raiffeiseniste suisse dans la période difficile des débuts du mouvement.

Avant de passer à la partie administrative de notre séance, j'ai l'honneur de saluer nos hôtes éminents:

Je salue en premier lieu le Président du gouvernement lucernois, Monsieur le Conseiller d'Etat *Frey*, Chef du Département de l'Agriculture.

Je salue ensuite Monsieur le conseiller national *Dr. Wey*, Président de la ville de Lucerne qui a fait un si chaleureux accueil aux raiffeisenistes.

Je salue également Monsieur *Aebi*, Vice-Directeur de l'Union Suisse des Paysans, ainsi que Monsieur le *Dr. Beck*, Directeur de l'Ecole d'agriculture de Sursee.

Enfin, je salue les représentants de la presse et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à nos délibérations. Un certain nombre de fidèles amis et partisans de no-

tre mouvement nous ont écrit ou télégraphié, nous exprimant leur sympathie pour nos efforts.

Et après avoir constaté que la convocation a été faite régulièrement, je déclare ouverte la 38^{me} assemblée des délégués de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel.

Sur l'invitation du président, et salué par les applaudissements de l'assemblée M. le **Conseiller d'Etat J. Frey**, chef du Département de l'agriculture du canton de Lucerne, gravit les degrés de la tribune et prononce le discours suivant:

Allocution

de

Monsieur le Conseiller d'Etat J. Frey
Président du Gouvernement du canton de Lucerne

Mesdames,
Messieurs,

L'occasion m'avait déjà été donnée le 28 avril 1925, de saluer les raiffeisenistes venus à Lucerne pour tenir leurs assises annuelles.

Aujourd'hui, m'échoit à nouveau le grand honneur d'apporter à vos délégués, dont l'effectif est cette fois-ci égal à celui d'un bataillon, le salut particulier et les souhaits de bienvenue des autorités cantonales.

Ces deux manifestations sont différentes à deux points de vue. Votre landsgemeinde de 1925 se tenait sous le signe de la paix: celle d'aujourd'hui est placée sous le règne de l'économie de guerre.

En 1925, les délégués étaient au nombre de 300; aujourd'hui, ils sont plus de 1300 venus de la Suisse entière pour délibérer des affaires de votre Union.

Cette dernière constatation montre que les Caisses Raiffeisen sont profondément ancrées dans notre peuple et qu'elles sont en progression constante.

Puisque vos organisations s'occupent du crédit rural, je me permettrai de vous parler brièvement de notre agriculture lucernoise.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans la structure économique de notre canton. Lucerne, je tiens à le souligner spécialement, peut toujours être considéré comme un canton agricole. A côté de cela, nous avons un commerce et des métiers relativement prospères, une industrie qui n'est peut-être pas très développée mais qui a déjà fait ses preuves.

Le canton de Lucerne compte environ 10,000 exploitations agricoles, en partie assez considérables. La moyenne suisse est de 5 ha environ; à Lucerne elle atteint 8 ha. Les exploitations de moyenne et grande importance sont en majorité. Nous trouvons dans notre canton beaucoup de domaines qui ont été arrondis au cours des années avec 50, 70 poses (la pose de 36 a) et même davantage de terres attenantes. Cette concentration foncière a de gros avantages: elle permet de diminuer la

main-d'œuvre et augmente la rentabilité des exploitations.

Vers les années 70 et 80 Lucerne était considéré comme le grenier de la Suisse centrale et primitive. Au cours des années, l'agriculture lucernoise a évolué. Les emblavures ont successivement diminué d'étendue, le paysan se vouant toujours plus à la culture herbagère, à l'élevage du bétail et à l'industrie laitière.

Dans ces conditions, on conçoit que les mesures d'économie de guerre prises par la Confédération aient touché profondément notre agriculture. En trois reprises, notre canton se vit attribuer une surface d'environ 10,000 ha à transformer en cultures de céréales. Ces transformations exigent de nouveaux capitaux. Il est nécessaire qu'un crédit d'exploitation extraordinaire soit mis à la disposition du paysan, afin qu'il puisse se procurer les outils, éventuellement le personnel nécessaire. Des avances à taux bas seront dans ces cas-là particulièrement les bienvenues.

Le sol lucernois est en grande partie de première qualité. Nos exploitations agricoles sont très recherchées, de sorte qu'elles ont souvent été payées trop cher. Il en est résulté un accroissement du surendettement. Cet état de chose est exprimé également par les nombreuses demandes d'assainissement qui parviennent à la Caisse cantonale en faveur des paysans obérés. La trop grande facilité d'obtenir du crédit a malheureusement considérablement favorisé ce surendettement.

L'arrêté fédéral du 19 janvier 1940, concernant la limitation à l'endettement et la spéculation sur les terres est appliqué strictement dans le canton de Lucerne, cela dans l'intérêt bien entendu de la classe paysanne. Si cet arrêté ne rencontre pas toujours la compréhension voulue, il n'en rendra pas moins de grands services à l'agriculteur qui reste fidèlement attaché à sa terre.

Les Caisses Raiffeisen jouent un grand rôle dans le procès d'assainissement de la classe rurale. Nous savons que votre activité ne poursuit pas des buts lucratifs; vous ne recherchez pas à réaliser de gros bénéfices, à distribuer des dividendes élevés. Au contraire, le but de vos organisations est de procurer aux milieux agricoles et artisans un crédit avantageux. Vous apportez votre appui économique et moral aux faibles. Or, ces buts vous ne pourrez les réaliser avec succès que si les exploitations qui recourent à votre aide sont viables, c'est-à-dire si elles ne sont pas surchargées de dettes.

Un coup d'œil rapide jeté dans votre dernier rapport annuel m'a permis de constater que votre association travaille sciemment et avec grand succès. Particulièrement digne de remarque est le fait que les membres des organes dirigeants travaillent avec dévouement et complet désintéressement.

Je termine en souhaitant que vos délégués passeront des heures utiles et agréables dans la ville de Lucerne. Je forme les meilleurs vœux pour la prospérité constante de votre belle organisation d'entraide et de solidarité!

Le représentant du gouvernement lu-

cernois est vivement applaudi par l'auditoire.

* * *

Puis le représentant de la ville de Lucerne monte à son tour à la tribune et adresse aux délégués les sympathiques mots suivants :

Souhaits de bienvenue de

Monsieur le Conseiller national Dr. Wey
Président de la Ville de Lucerne.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par l'entremise de son président, la ville de Lucerne a l'insigne honneur de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue dans ses murs.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu choisir Lucerne pour tenir votre Congrès.

Lucerne traverse actuellement une période difficile. Comme station hôtelière et touristique de premier rang elle se ressent cruellement de la guerre. Elle souffre de la fermeture des frontières qui la prive de sa clientèle étrangère habituelle.

En venant chez nous, vous avez montré que la solidarité confédérale n'était pas un vain mot pour vous. Nous vous en savons gré.

L'esprit d'entraide est du reste le propre de votre belle association, l'esprit d'entraide et de solidarité chrétienne.

Nous suivons avec intérêt le développement de vos institutions. Développement lent, mais sans aucune rechute, ce qui prouve que votre mouvement repose sur des bases solides. Ce qui éblouit est souvent éphémère; il n'y a que ce qui est juste et bon qui subsiste au-delà du temps. Vous êtes sur la bonne voie. Poursuivez votre chemin pour le bien du pays, en restant toujours fidèle à la belle devise que vous avez faite vôtre: Aide-toi, le Ciel t'aidera.

Je fais mes meilleurs vœux pour le développement et la prospérité de votre institution. Et que Dieu protège toujours notre chère Patrie!

De vifs applaudissements saluent les sympathiques paroles du président de la belle ville de Lucerne dont les délégués ont vivement apprécié la chaleureuse hospitalité.

* * *

On passe ensuite immédiatement à la liquidation de l'ordre du jour qui appelle tout d'abord

L'élection du bureau de l'assemblée

Sont proposés et élus par acclamations :

Président : M. Dr. G. Eugster, président de l'Union,

Secrétaires : J. Egger, reviseur en chef,
H. Serex, secrétaire-adjoint,

Scrutateurs : M. J. Baumeler, président de la Fédération de la Suisse centrale,
M. H. Blotzer, président de la Fédération du Haut-Valais,

M. A. Jaeggi, caissier, Mümliswil (Soleure),

M. F. Ridoux, caissier, Lentigny (Fribourg),

Traducteur : M. le Dr. J. Heuberger, secrétaire général de l'Union.

* * *

M. le Dr. Eugster prend alors immédiatement la présidence de l'assemblée et annonce que les débats auront lieu comme d'ordinaire, en allemand et en français. Il donne la parole à M. Jos. Stadelmann, directeur, qui monte à la tribune pour la lecture du rapport sur l'activité de la Caisse centrale. Ce rapport est rendu ensuite en français par M. A. Golay, membre du Comité directeur :

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

Le bilan et le compte de profits et pertes de notre Caisse vous ayant été soumis avec la convocation à l'assemblée de ce jour, et M. le président du Conseil de surveillance devant vous présenter dans un instant, au nom de l'organe de contrôle, une analyse des principaux éléments du bilan, je me bornerai à énoncer quelques considérations spéciales.

En face des graves événements politiques mondiaux qui se sont déroulés et qui se sont répercutés sur notre vie économique nationale, notre Caisse centrale s'est relativement bien comportée l'an dernier et a pu réaliser un bénéfice réjouissant qui lui permet encore, comme elle le fait depuis près de 20 ans, de distribuer un intérêt de 5 % aux parts sociales.

La seconde mobilisation générale, décrétée en mai sous l'empire des circonstances, ne nous a pas pris au dépourvu. En considération de la situation politique très tendue, nous avons pris dès le début de l'année toutes les précautions utiles et constitué des réserves abondantes de moyens liquides. A ce sujet, il convient de relever que le maintien ainsi constant de 8 à 10 millions de disponibilités n'est naturellement pas allé sans nous causer des pertes considérables d'intérêt. Mais ceci nous permet, lorsque se présentèrent les jours critiques de mai, de faire face à toutes les prestations sans recourir d'aucune façon au crédit bancaire; notre réserve de moyens liquides qui atteignait près de 8 millions lorsque la crise se déclancha nous aurait même permis de satisfaire avec aisance à des retraits bien supérieurs à ceux qui sont

intervenues. A ce propos, il nous est particulièrement agréable de pouvoir relever ici que la clientèle rurale avec laquelle nos Caisses sont en relation a fait preuve, cette fois-ci encore, de pondération et de discipline et a surmonté la crise avec beaucoup plus de maîtrise de soi que la population urbaine. On trouve là l'expression de l'inébranlable confiance dont jouissent l'Union et les Caisses qui lui sont affiliées. Cette expression est confirmée encore par l'importante augmentation de 15 millions de francs des dépôts dans les Caisses. Ne parvenant pas à utiliser tous ces fonds sur place, les Caisses les transmirent en partie à la Caisse centrale qui les convertit principalement en fonds publics et titres afin d'en tirer rapidement un parti quelque peu rémunérateur. Les titres d'emprunt à longue échéance étant particulièrement sujets aux fluctuations de cours, nous avons, à cette occasion, cette année encore, accordé la préférence aux obligations à court terme de solides établissements de banque.

Au surplus, nous tenons à souligner encore tout spécialement ici que lors des autres investissements de fonds nous accordons toujours la priorité aux placements agricoles.

Nous nous inspirons en effet toujours du principe que l'argent de la campagne doit retourner à la campagne. Nous saisissons toutes les occasions qui se présentent pour acquérir de bonnes créances hypothécaires agricoles et effectuons également avec prédilection et à d'avantageuses conditions des crédits aux entreprises d'améliorations foncières, corporations rurales de droit privé ou public, etc. Cette tendance générale ressort nettement du fait que le 61 % de nos créances hypothécaires de 25,5 millions, sont gagées par des domaines agricoles et que plus du 70 % de nos prêts communaux concernent des corporations de droit public rurales. A part Fr. 245.000 gagés complémentirement par de bons cautionnements, notre portefeuille des créances hypothécaires ne contient que des titres de premier rang.

Le nombre des créances étant de 857, le capital moyen par prêt est de Fr. 29.500; les créances excédant le chiffre de Fr. 100.000.— ne sont qu'exceptionnelles et toutes garanties par des objets courants et de premier choix. De tout temps, nous avons ainsi visé à une répartition la plus étendue possible des prêts et crédits de façon à écarter d'emblée tout risque important. La qualité de notre portefeuille de créances hypothécaires ressort également du fait qu'à la fin de l'année les intérêts en souffrance n'étaient que de quelques mille francs et que nous n'avions aucune poursuite en cours. Nous n'avons aucun avoir à l'étranger à l'exception d'un millier de francs environ résultant de comptes correspondants que nous devons entretenir pour les besoins de notre clientèle. Comme c'est le cas depuis de longues années déjà, nous n'avons eu encore aucune perte à déplorer avec nos débiteurs et jamais encore la Caisse centrale n'a eu de procès à soutenir.

Permettez-moi également une brève remarque au sujet de la rubrique « impôts » du compte de profits et pertes. Les impôts

directs figurent sous ce chapitre par Fr. 53.100. Il convient d'y ajouter encore une somme de Fr. 8.100, réclamée après coup, ainsi que Fr. 45.700 d'impôt sur les coupons et Fr. 21.000 de droits de timbre payés sur nos titres et qui, bien qu'ils ne soient pas portés spécialement, n'en constituent pas moins également une contribution fiscale. Il ressort de tout cela que nous avons effectivement livré au fisc l'an dernier une somme totale de Fr. 127.500 alors que les parts d'affaires ont touché un intérêt global de Fr. 166.000. Ainsi, 56 % de l'excédent de l'exercice va au capital social et 44 % au fisc. Si l'on tient compte que ces charges fiscales seront majorées encore en 1941 par l'impôt de défense nationale, il faut convenir qu'elles atteignent une limite qui ne saurait plus être étendue encore.

Messieurs les Délégués,

A titre documentaire nous signalons encore que nous avons effectué l'an dernier une rénovation extérieure du bâtiment de l'Union ainsi que divers aménagements intérieurs, tel la construction d'un abri anti-aérien.

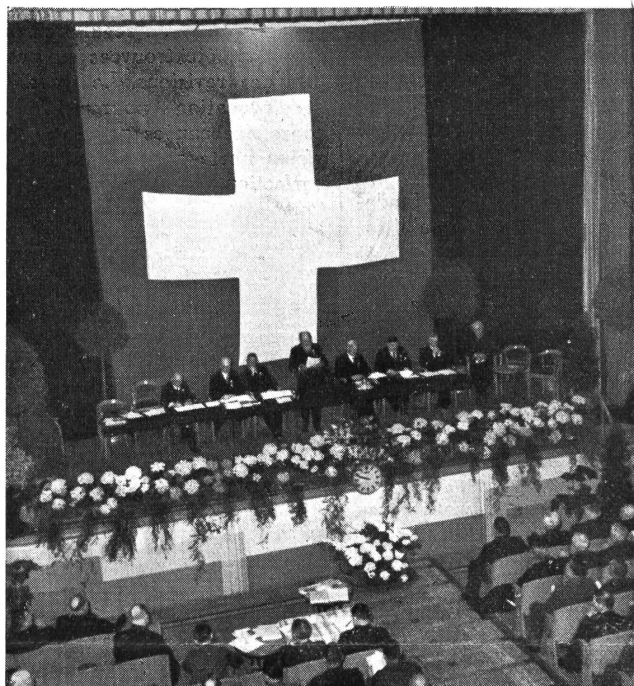
Je me permettrai également de prendre position ici sur deux problèmes qui préoccupent particulièrement l'opinion publique

*la réduction du taux hypothécaire et
le secret des banques.*

Depuis l'antiquité, les taux d'intérêts s'équilibrent en vertu de la loi naturelle de l'offre et de la demande. Les établissements suisses de crédit, qui ne font fonction que d'intermédiaires sur le marché de l'argent, n'échappent pas à cette immuable loi. Une certaine marge de gain est également indispensable à toute banque pour assurer son existence, servir un intérêt à son capital de garantie et constituer un fonds de réserve toujours adéquat aux risques. Car, toute l'économie nationale a un intérêt capital à posséder une armature bancaire solide et bien fondée; les événements des dix dernières années l'ont suffisamment démontré. Ceci admis, il est logique que tant qu'elles paient encore en moyenne 2 % aux dépôts d'épargne et 3 ½ % - 3,6 % aux obligations, les banques ne peuvent faire des prêts hypothécaires au 3 % comme le parti bourgeois et paysan bernois le réclament par exemple du Conseil fédéral. A ce taux, les frais d'administration ne seraient pas même couverts. Bien qu'elles travaillent avec une marge d'intérêt pourtant plus faible que les banques, les Caisses Raiffeisen ne pourraient supporter une semblable politique de taux. De semblables revendications, dépourvues de toute objectivité, constituent une démagogie des plus pernicieuses!

Du reste, si nous examinons attentivement les taux en vigueur chez nous en les comparant à ceux pratiqués dans d'autres pays, nous sommes amenés à faire de très intéressantes constatations. Nous avons fait ce printemps une enquête à ce sujet dans les principaux Etats d'Europe et de l'Amérique du Nord. Il résulte des renseignements ainsi obtenus que le débiteur hypothécaire paie 4 ½ - 5 % en Allemagne, 4-4 ¼ % en Hollande, 4-4 ½ % en Belgi-

que, 4-6 % en Italie, 4,13 % en Suède, 6-8 % en France, 4 ½ % en Amérique, alors qu'en Suisse le taux hypothécaire premier rang n'est que de 3 ¼ - 4 % au maximum. La Suisse possède donc le taux hypothécaire le plus bas de tous les pays du monde! D'autre part, il convient également, dans toute cette question, de ne pas méconnaître les légitimes intérêts économiques et sociaux des créanciers, petits et moyens déposants, qui ont droit aussi à un taux normal. Or, on ne saurait sérieuse-



La tribune présidentielle pendant le discours d'inauguration.

ment prétendre que les taux actuels de 3 ½ et 2 ¼ % — desquels il faut déduire encore les droits de timbre fédéraux, la contribution de défense nationale, et l'impôt sur la fortune — soient surfaits.

La question de la levée du secret des banques qui a été agitée, l'an dernier, au parlement et dans la presse, a causé aussi une certaine inquiétude dans le public et contribué manifestement à augmenter la néfaste thésaurisation. A lieu de favoriser la baisse des taux, cela a provoqué un résultat contraire, soit le resserrement du marché des capitaux et le renchérissement du loyer de l'argent. Le peuple suisse ne veut pas qu'on se prête à de telles expérimentations. Il a exprimé clairement son opinion à ce sujet lors du célèbre vote de 1920.

Messieurs les Délégués,

En terminant, je tiens à remercier mes collaborateurs, le personnel et en particulier aussi les organes dirigeants des Caisses affiliées pour leur appui entendu et toujours dévoué. Formé en bonne partie de jeunes employés servant encore en élite, notre personnel a été fréquemment décimé par la mobilisation, à tel point que les 2/3 de l'effectif s'est trouvé parfois sous les drapeaux; les fonctionnaires restant à la brèche eurent alors une lourde tâche qu'ils ont surmonté avec entraînement et bonne volonté.

Les organisations Raiffeisen constituent le plus petit des groupes bancaires du pays, mais il est le seul qui ait enregistré ces dernières années un développement constant. Nous sommes fiers des succès obtenus, parce qu'ils sont les fruits savoureux d'un rude et persévérant labeur. Notre mouvement s'affirme toujours plus, prospère, indépendant, libre de toute tutelle quelconque. Notre tâche est maintenant non seulement de maintenir les positions déjà acquises, mais encore de réaliser de

nouvelles conquêtes. Or, cela ne sera possible que par une mise en valeur étendue des énergies et des bonnes volontés. Le mouvement Raiffeisen deviendra alors toujours plus, en ces temps difficiles, un élément précieux de la résistance et du développement matériel et moral de la population rurale, pilier de la nation.

A M. Stadelmann succède à la tribune **M. J. Heuberger**, secrétaire général de l'Union qui, en sa qualité de directeur de l'Office de revision présente dans les deux langues le

Rapport sur la situation des caisses et sur l'activité de l'Office de revision

Monsieur le Président,

Messieurs les invités,

Messieurs les délégués, chers raiffeisenistes,

Dans des centaines de villages, partout dans le pays, nos Caisses Raiffeisen ont tenu ces derniers mois leurs assemblées générales annuelles. A ces occasions, des milliers de raiffeisenistes ont pris connaissance des résultats obtenus par leurs petites banques du terroir et se sont réjouis de voir prospérer et s'épanouir toujours

plus l'admirable œuvre sociale à laquelle ils sont tous heureux et fiers de collaborer.

Aujourd'hui, c'est à nous qu'incombe l'agréable devoir de proclamer les résultats d'ensemble et de vous présenter un rapport sommaire sur la marche générale de nos organisations, de ce mouvement coopératif plein de vie qui a pris pour but la mise en valeur et le développement le plus étendu des forces et des énergies latentes de la population et du sol suisses.

A cette occasion, nous sommes heureux de pouvoir constater qu'en dépit de toutes les perturbations causées par les événements politiques mondiaux, il a été possible non seulement de maintenir les positions précédemment acquises, mais encore de réaliser sur toute la ligne de nouveaux et réjouissants progrès.

Les assemblées d'orientation et de fondation ayant été entravées par la mobilisation, le nombre des Caisses n'a augmenté que de 5 à 672 ; mais, par contre, au cours des quatre premiers mois de cette année, une douzaine de nouvelles Caisses se sont constituées de sorte que l'Union compte à ce jour 684 Caisses affiliées. La somme globale des bilans de toutes les Caisses a augmenté de 15 millions et atteint ainsi 450 millions de francs. Ce qui rend ce développement particulièrement remarquable, c'est qu'il ne résulte pas d'emprunts en banques ou dans les centrales de lettres de gages, mais qu'il provient essentiellement de nouveaux dépôts confiés par le public en caisse d'épargne, contre obligations ou en compte courant. L'effectif des sociétaires a augmenté de 885 unités et atteint 63.524 ; il est susceptible de s'augmenter fortement encore. Le roulement général a atteint 739 millions, soit 8 millions de plus que l'année précédente.

Il résulte de tous ces chiffres que durant cette année mouvementée et critique, les Caisses Raiffeisen ont manifesté à nouveau une remarquable capacité de résistance. Parce que la Caisse Raiffeisen est « sa banque », une institution simple, qui lui est propre, qu'elle administre elle-même et dont elle se sent vraiment solidaire, la population rurale lui conserve, même aux heures les plus graves, sa confiance et son appui.

Malgré une augmentation des charges fiscales de près de 150.000 francs, le bénéfice global est resté avec 1,1 million au niveau de l'année précédente. Les réserves ont passé à 17 millions et ascendent pour la première fois aux 4 % de la somme globale des dépôts, proportion la plus élevée de tous les groupes bancaires. Le bénéfice a été réalisé avec une marge moyenne de 1 % seulement entre les taux créanciers et débiteurs ; ce résultat excessivement favorable n'a été possible que parce que les amortissements ont été de nouveau insignifiants et parce que les frais généraux totaux, grâce à l'administration gratuite par les dirigeants et aux salaires généralement très modestes des caissiers, ne constituent que le 0,18 % de la somme globale des bilans.

Dans les communes qui ont le privilège de posséder une Caisse Raiffeisen prospère, le problème du petit crédit rural peut être considéré comme résolu et cela à des

conditions qui correspondent à peu près à la rentabilité agricole.

Bien que fortement handicapé par la mobilisation d'une partie de son personnel spécialisé, l'Office de revision est néanmoins parvenu, par une intensification du travail, à effectuer à l'improviste, comme d'ordinaire, la revision professionnelle de 552 Caisses affiliées, soit le 81 % de l'effectif à la fin de l'année.

Quoique nombre d'entr'elles aient eu encore leurs caissiers durant des semaines et des mois au service militaire, les Caisses ont poursuivi régulièrement leur activité et ont été trouvées en posture normale lors des revisions. Le travail d'instruction et d'éducation poursuivi patiemment au cours des années par notre service de revision porte petit à petit ses fruits. Un perfectionnement peut être constaté partout dans la technique comptable et surtout dans un service toujours plus ponctuel et discipliné des prêts et crédits. Comme instance de revision responsable, l'Union a une haute tâche à remplir qu'elle poursuivra à l'avenir encore sans défaillance. Toutes les mesures qui s'imposent seront prises contre les Caisses qui ne donneront pas suite de manière satisfaisante aux observations de revision et au besoin l'Union ira même, s'il le faut, jusqu'à requérir elle-même les changements de personnes qui pourraient s'imposer. Caisse Raiffeisen — Coopérative de crédit — doivent devenir partout des synonymes d' — Ordre — Discipline — facteurs principaux de progrès et de succès dans l'économie de nos villages.

Alors que les fonds propres — auxquels la commission fédérale des banques attache une grande importance — atteignent en moyenne générale (donc pas encore dans tous les cas) juste le minimum de 5 % exigé par la loi, la liquidité satisfait par contre, presque partout, très largement aux exigences légales. Les Caisses disposent aujourd'hui non seulement d'une très forte capacité de paiement, mais encore de moyens disponibles qui les mettent en mesure de satisfaire largement aux demandes extraordinaires de crédit que pourrait nécessiter l'extension des cultures. Dans nombre de communes, spécialement dans les vallées alpestres, les Caisses Raiffeisen sont devenues la plus idéale des chambres de compensation de l'épargne et du crédit local et devant les résultats concluants obtenus, on ne peut que s'étonner de voir les protagonistes les plus éminents de l'aide aux régions montagneuses n'apporter que si peu d'attention à ces œuvres d'entraide sociale. Une activité énorme s'est déployée l'an dernier dans nos Caisses. Nous exprimons aux dévoués organes dirigeants ainsi qu'aux reviseurs notre vive reconnaissance pour tout le travail assidu et consciencieux qu'ils ont accompli.

Raiffeisenistes !

40 ans se sont écoulés depuis que l'idée raiffeiseniste a pris pied dans notre pays grâce à l'initiative courageuse du curé Traber. 40 ans au cours desquels le mouvement raiffeiseniste a marqué une marche continuellement ascendante. Et cela, malgré les vicissitudes des temps et tout par-

ticulièrement de la crise bancaire 1930-1940 qui a été funeste à tant d'établissements financiers. Alors que les établissements de banques suisses voyaient leur bilan fondre de 21 à 17 milliards, soit de 20 % au cours de ce laps de temps, nos modestes institutions rurales de crédit, fortes de la confiance populaire, voyaient leurs bilans progresser de 183 millions, soit de 68 %. Sans aucune défaillance, les Caisses Raiffeisen suisses sont entrées déjà dans la 5^{me} décennie de leur existence et s'affirment toujours plus comme pilier important de l'armature générale de crédit du pays.

A quoi sommes-nous redevables de cette ascension continue ?

1. A la protection divine de laquelle nous dépendons tous,
2. Aux principes raiffeisenistes édifiés sur la doctrine chrétienne de la concorde sociale et de la solidarité des uns vis-à-vis des autres,
3. A la volonté d'entraide et aux efforts réalisateurs d'un cadre de 7000 hommes désintéressés qui, par esprit de charité et d'amour du prochain, se dévouent dans les Caisses, servant efficacement par là le peuple et la patrie,
4. A la collaboration de 65.000 membres et 300.000 déposants qui, dans un bel élan de solidarité, accordent leur confiance et leur appui effectif à leur institution locale d'entraide coopérative.

Et, que réclame de nous l'avenir ?

1. Une fidélité absolue aux principes de Raiffeisen, le maintien des lignes directrices qui ont rendu notre mouvement prospère et fort,
2. Des réalisations, produits féconds d'un travail tenace et discipliné. Des réalisations toujours plus marquantes, fruits de l'effort personnel et de la collaboration étendus des classes rurales pour le développement économique et social de nos villages. Des réalisations encore jusqu'à ce que 750 autres communes rurales se soient ajoutées encore à celles qui bénéficient déjà des bienfaits de nos institutions d'utilité publique.

Familles saines = un peuple sain. Des communes prospères, conscientes de leurs propres forces = un Etat sain et résistant.

Raiffeisenistes,

Là-bas, de l'autre côté de la Reuss, taillé dans le roc, se trouve le lion de Thorwalden, impressionnant par sa sublime grandeur. « Helvetiorum fidei ac victuti » — « A la fidélité et au courage des Suisses » en est la dédicace. Bel hommage à nos ancêtres dont nous saurons nous montrer dignes, aujourd'hui encore, comme raiffeisenistes et comme patriotes.

Réunis ce jour au lieu où il y a 39 ans a été fondée notre Union, renouvelons solennellement le serment de fidélité à notre cause, à notre idéal, le serment de fidélité aussi à notre Pays, à notre Patrie bien-aimée que nous voulons servir toujours de tout notre cœur et de toute notre force.

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en allemand par **M. A. Muller**, président et un résumé en français par **M. A. Puippe**, membre du Conseil. En voici le texte intégral :

Rapport du Conseil de surveillance sur l'exercice 1940

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,
Chers Raiffeisenistes,

Avant de passer au rapport proprement dit du Conseil de surveillance, permettez-moi deux remarques personnelles.

Tout d'abord, un mot de remerciement à l'adresse de notre vice-président, M. le conseiller national Meili qui a assumé intérimairement l'an dernier, avec une haute compétence et beaucoup d'amour de la chose, la présidence du Conseil de surveillance. Avec la grande modestie qui le caractérise M. Meili a décliné la présidence qui lui a été offerte, considérant que celle-ci devait être confiée à une force plus jeune. En mon nom personnel et je crois pouvoir le faire aussi en votre nom, je tiens à remercier sincèrement M. Meili pour tout le travail que, sans bruit, il a déployé à ce poste.

Et puisque nous siégeons aujourd'hui sur le sol lucernois, permettez-moi encore de rendre un pieux hommage à la mémoire de mon regretté prédécesseur, M. le Dr. Stadelmann. Le Dr. Stadelmann était un noble caractère, où s'harmonisaient toutes les vertus ; il était le prototype du raiffeiseniste. Il restera toujours en exemple pour nous et nous continuerons à marcher dans le sillon qu'il nous a tracé. Honneur à sa mémoire !

Ceci dit, je tiens à faire encore une déclaration. Ma ligne de conduite sera toujours : Vérité et Clarté. Il n'y a pas de secret à l'Union et vous aurez le droit de toujours tout savoir pour autant que la loi sur les banques ne nous impose pas le devoir de discrétion et le secret professionnel.

Messieurs,

Aux termes de l'art. 19 de la loi sur les banques, l'organe de revision doit s'assurer si les comptes annuels sont établis, tant à la forme qu'au fond, conformément aux prescriptions des lois, des statuts et des règlements.

Durant 6 jours, le Conseil de surveillance a révisé les comptes et bilan de 1940 en collaboration avec la société fiduciaire et de revision REvisa. Cet examen approfondi a révélé l'exactitude des comptes et du bilan ainsi que du compte de profits et pertes qui vous sont présentés.

En tenant compte du report de l'exercice précédent, le compte de profits et pertes de 1940 présente un solde de Fr. 296.255,12. Le bilan annuel au 31 décembre 1940 se chiffre par Fr. 85.770.046,43. Tous les postes du bilan sont conformes aux inventaires, tableaux spécifiques explicitement dressés. En plus de la revision principale, le Conseil de surveillance a ef-

fectué encore plusieurs autres revisions partielles au cours de l'année. Son contrôle a porté à ces occasions sur plusieurs chapitres déterminés du bilan, par exemple la qualité des créances hypothécaires, etc.

Nous constatons une réjouissante augmentation de la somme du bilan. De

Fr. 76.293.211,83 en 1939, elle a passé à Fr. 85.770.046,43 en 1940, ce qui représente une progression de

Fr. 9.476.834,60.

Cette augmentation n'est pas si naturelle qu'on pourrait le supposer, car nombreux

une tâche facile. Le Conseil de surveillance a pu se convaincre que les trois postes principaux de l'actif, soit

les créances hypothécaires de

Fr. 25,55 millions

les fonds publics et titres de

Fr. 33,85 millions et

les prêts aux communes de

Fr. 6,27 millions

sont constitués exclusivement par des valeurs de premier ordre, excluant toute crainte. L'important portefeuille des fonds publics et titres est aussi de premier choix.



Pendant l'assemblée générale.

sont les instituts bancaires du pays qui ont enregistré l'an dernier des diminutions des dépôts confiés. L'augmentation du bilan n'est pas uniquement le résultat de la liquidité sur le marché des capitaux, mais encore une manifestation de la confiance dont jouissent les Caisses Raiffeisen suisses, confiance qui se reporte aussi sur la Caisse centrale. Je désire souligner ici que cette confiance qui nous est témoignée nous impose des devoirs que nous voulons tous remplir consciencieusement.

La progression de 9,5 millions de francs de la somme du bilan est le seul résultat de l'apport des Caisses affiliées. Ces dernières ont en effet effectué pour 4 millions de francs de nouveaux placements en compte à vue et pour 5 et demi millions à terme. Les capitaux confiés par les Caisses à l'Union atteignent ainsi au total 64,38 millions de francs.

La Caisse centrale a placé ces 9 ½ millions de la manière suivante :

en hypothèques	Fr. 1,95 million
en papiers-valeurs	Fr. 6,78 millions
en prêts aux communes	Fr. 0,91 million
au total	Fr. 9,64 millions

Le placement de tous ces capitaux dans le cadre des principes éprouvés constamment pratiqués par la Centrale, n'a pas été

Il constitue une liquidité excellente, des plus précieuses dans les temps actuels. La qualité des créances hypothécaires est également de tout premier ordre. Nous avons constaté avec satisfaction que la discipline de paiement de nos débiteurs hypothécaires est excellente et lors de la revision nous n'avons pour ainsi dire pas relevé un seul retard dans le paiement des intérêts. Je signale également cela aux Caisses comme un exemple de ce qui peut être obtenu en inculquant des habitudes d'ordre et de ponctualité. Permettez-moi également d'ajouter encore un mot au sujet de la politique des taux. Les organes de l'Union sont certainement bien inspirés en admettant le point de vue que le problème du taux hypothécaire n'appartient pas au domaine de la politique et que ce taux ne pourra jamais être déterminé simplement par des dispositions légales.

La liquidité de la Caisse centrale répond aux exigences légales. Nous portons à votre connaissance les considérations de la REvisa au sujet des fonds propres et de la liquidité :

« Il ressort de l'état dressé par les organes de l'Union que les fonds propres sont quelque peu supérieurs aux exigences minima que pose à cet égard l'art. 12 de la loi sur les banques. Il y a lieu en outre de considé-

rer qu'il ne s'agit ici que du capital social effectivement versé sans tenir compte du capital non encore versé mais exigible en tout temps. En prenant en considération ces deux postes on obtient alors un montant fortement supérieur à celui qui est prescrit par la loi. Conformément à l'obligation légale qui lui en est faite, la banque a établi, également dans les formes prescrites, l'état de liquidité au 31 décembre. Les moyens disponibles ainsi que les actifs facilement réalisables représentent environ 50 % de tous les engagements. Avec l'apport de son portefeuille de fonds publics de premier choix, l'institut est en mesure de satisfaire aux prestations les plus étendues qui peuvent lui être posées.

Le résultat du compte de profits et pertes doit être considéré comme très satisfaisant. Il est dû avant tout à la sage et prudente politique de placement pratiquée par la Direction. La modicité des frais d'administration comparativement aux autres banques, a également contribué à ce résultat favorable. En 1939, le bénéfice

était de Fr. 280.325,87
en 1940, il se monte à Fr. 296.255,12

soit Fr. 15.929,25 de plus.

Si cette augmentation ne correspond pas tout à fait à la progression du bilan, cela provient du fait que malgré tout l'art déployé par la Direction pour utiliser rapidement et de façon rémunératrice les capitaux, de nombreux millions restèrent sans intérêt durant toute l'année. Les placements ne peuvent se faire au fur et à mesure et à la même cadence que l'afflux des fonds. Ainsi, par exemple, les banques cantonales et les grandes banques avaient à fin 1940 également 830 millions en caisse, sans intérêt!

Les charges, « impôts et droits de timbre » prennent un volume toujours plus considérable au compte de profits et pertes. Elles ont passé de Fr. 35.396,30 à Fr. 53.119,15, ce qui constitue une augmentation de Fr. 17.722,85. Le bénéfice réalisé permet le paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales, ce qui nécessite Fr. 166.000,— et un apport de Fr. 120.000,— aux réserves, qui atteignent ainsi Fr. 1.350.000,—. Ces réserves doivent être considérées encore comme modestes, mais nous sommes heureux toutefois de constater que leur alimentation se poursuit à un rythme réjouissant.

Nous remercions la Direction pour le zèle et l'abnégation qu'elle apporte dans l'accomplissement de sa tâche. Le Comité a aussi droit à notre reconnaissance. En 6 séances, dont 5 ont été tenues en commun avec le Conseil de surveillance, il a liquidé les affaires courantes. La sous-commission s'est réunie trois fois et a traité principalement des affaires hypothécaires.

Messieurs,

A ces quelques constatations sur la Caisse centrale, j'ajouterai encore quelques mots sur

le mouvement tout entier.

Le bilan de toutes les Caisses affiliées a

passé de 434,9 à 450,1 millions de francs. Il exprime de nouveau un développement réjouissant. La permanence du développement est la caractéristique d'une saine organisation. L'idée de l'effort personnel et de l'entraide qui est la raison d'être de notre mouvement, fait toujours de nouveaux progrès. Mais nous avons encore un champ d'activité immense devant nous. Même dans les villages qui sont depuis longtemps gagnés à notre cause il y a encore des possibilités de développement en profondeur. A la « bataille des champs » ajoutons aujourd'hui « la bataille du raiffeisenisme ». Lors de la dernière assemblée des délégués, M. le conseiller national Meili a souligné l'importance de la revision professionnelle et vous a invité à donner scrupuleusement suite aux remarques faites dans les rapports. C'est en agissant toujours ainsi qu'on maintiendra notre mouvement fort et sain. On parle beaucoup aujourd'hui de l'adaptation aux temps nouveaux. Les principes éprouvés de Raiffeisen n'ont pas besoin, eux, d'être adaptés. Ils furent notre ange gardien au cours des 40 dernières années. Ce sont eux qui nous maintiendront à l'avenir encore.

Nos statuts posent le principe du rayon d'activité restreint et nettement déterminé. S'il est assez aisé de maintenir ce principe au début, lorsque les moyens sont limités, sachons le respecter encore lorsque les fonds affluent en abondance. Le Conseil de surveillance prie instamment les organes dirigeants des Caisses locales de respecter toujours ce principe: pas de prêt en dehors du cercle d'activité délimité dans les statuts, pas de prêts à des non-membres. Par contre: recruter sans cesse de nouveaux membres dans le village et mettre en valeur toutes les possibilités de ce dernier.

Messieurs,

Tant qu'il y aura encore au village un seul citoyen accessible à l'idée coopérative qui n'aura pas été gagné à notre cause et à notre idéal, la Caisse Raiffeisen n'aura pas rempli complètement son but. Notre mouvement est fort, parce que nous sommes unis. Il sera fort tant que les principes de Raiffeisen seront respectés. Il sera fort tant qu'il restera ce que ses fondateurs ont voulu qu'il soit.

Messieurs,

Il me reste un agréable devoir à remplir. Celui d'exprimer la reconnaissance du Conseil de surveillance. Je remercie le Comité Central, les deux directeurs, ainsi que tout le personnel de la Caisse centrale et de l'Office de revision. Tous dépensent le meilleur de leurs forces et de leurs capacités au service de notre cause. Je remercie aussi les raiffeisenistes qui, partout dans nos villages, accomplissent fidèlement leur devoir et je les exhorte tous, en ces temps troublés, à rester inébranlablement attachés à notre idéal, à nos principes. Enfin, j'élève mes pensées vers Dieu et le remercie de nous avoir si manifestement protégé, nous et notre Patrie. Qu'il daigne continuer à nous accorder sa bénédiction et sachons nous en montrer toujours dignes et reconnaissants.

Nous vous proposons enfin de faire vó-

tres les propositions du Conseil de surveillance et de voter les résolutions suivantes:

1. Le compte de pertes et profits et le bilan de 1940 sont adoptés et décharge est donnée aux organes responsables.
2. Le bénéfice de Fr. 296.255,12 est réparti de la manière suivante, conformément aux propositions du Comité de direction:
 - a) paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales Fr. 166.000,—;
 - b) versement au fonds de réserve Fr. 120.000,—;
 - c) report en compte nouveau Fr. 10.255,12.
3. Des remerciements sont adressés au Comité de direction, aux Directeurs et à tout le personnel pour leur travail consciencieux et fructueux.

* * *

Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée à l'unanimité vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

L'ordre du jour appelle ensuite le tractanda 6

Revision des statuts de l'Union pour les mettre en harmonie avec la nouvelle législation.

Cette question est introduite par M. le directeur Heuberger qui fait à ce sujet l'exposé suivant:

La revision des statuts de l'Union

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

GENERALITES

Le 1er juillet 1937 est entré en vigueur le nouveau code fédéral des obligations révisé. Conformément aux dispositions transitoires, les sociétés coopératives constituées encore sous le régime de l'ancienne loi, ont un délai de 5 ans pour adapter leurs statuts aux exigences de la législation nouvelle. D'autre part, la loi fédérale sur les banques et les Caisses d'épargne qui est entrée en vigueur le 1er mars 1935 a institué également un délai d'adaptation de trois ans. Et en 1936 déjà l'instance officielle de revision professionnelle de l'Union, la Société fiduciaire REVISA a signalé la nécessité d'une revision des statuts en faisant des propositions concrètes dans ce but.

Si les statuts actuels ne dérogent pas, dans leurs grandes lignes, aux dispositions des deux lois précitées, leur adaptation n'en est pas moins nécessaire sur plusieurs points. (Les statuts des Caisses affiliées devront être aussi adaptés aux nouvelles prescriptions légales. Mais, en considération des temps extraordinaires actuels, l'Union a adressé une requête au Département fédéral de Justice et Police tendant

à ce que le délai fixé soit prolongé pour elles de quelques années ; nous avons tout lieu de croire que cette requête aboutira).

Les organes de l'Union et la Direction furent d'emblée d'avis qu'il convenait de profiter de cette révision ainsi imposée par la loi pour procéder à une refonte des statuts de 1920 en y introduisant également diverses modifications et innovations réclamées par les expériences des dernières années, ceci toutefois sans toucher d'aucune façon aux principes fondamentaux éprouvés du système Raiffeisen.

C'est ainsi qu'est sorti des délibérations des organes de l'Union le projet de nouveaux statuts qui vous a été soumis. Ce projet a été approuvé par notre Société fiduciaire ainsi que par l'Office fédéral du registre du commerce à Berne. Il est intéressant de signaler qu'on est revenu, lors de cette révision, à certaines dispositions d'avant 1920, conçues encore en partie par le curé Traber, dispositions dont la sagesse s'est particulièrement avérée par la suite.

I. MODIFICATIONS D'ORDRE FORMEL

Au point de vue formel, on peut mentionner que les nouveaux statuts sont plus condensés que les anciens puisqu'ils ne comportent que 34 articles seulement au lieu de 53 précédemment. Ceci a été possible parce que nous n'avons pris dans le cadre des statuts que les éléments principaux en renvoyant les questions secondaires aux règlements, plus facilement adaptables en cas de besoin.

Le romanche ayant été décrété quatrième langue nationale, nous avons tenu à faire figurer également la raison sociale dans cette langue.

Au point de vue rédactionnel, nous avons adopté la terminologie du Code fédéral. « Comité de direction » a été remplacé ainsi par exemple par « Conseil d'administration », « comptes et bilan », par « compte d'exploitation et bilan », etc.

II. MODIFICATIONS DE FOND

Ces modifications portent sur les points principaux suivants :

1. Limitation du sociétariat aux coopératives de crédit à responsabilité illimitée.
2. Abandon des dispositions concernant le commerce éventuel de marchandises.
3. Nouvelles dispositions au sujet de la garantie.
4. Délégation à l'Administration de pouvoirs secondaires appartenant jusqu'ici à l'assemblée générale.
5. Délimitation des tâches du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance.
6. Constitution d'une Direction en deux départements.
7. Fixation au 1er mars du délai pour la remise des comptes annuels à l'Union.
8. Nouvelle stipulation du droit de vote à l'assemblée des délégués.

1. Limitation du sociétariat aux coopératives de crédit à responsabilité illimitée.

Jusqu'ici, l'Union pouvait admettre dans son sein non seulement des coopératives

de crédit mais encore d'autres coopératives économiques.

Comme il n'a jamais été fait usage de cette faculté, sa raison d'être ne se justifiait pas. Aussi les nouveaux statuts prévoient-ils que seules les Caisses Raiffeisen pourront dorénavant être reçues membre de l'Union.

2. Abandon des dispositions concernant le commerce des marchandises.

Les anciens statuts autorisaient également jusqu'ici l'Union à faire le commerce des produits agricoles et des marchandises, à tenir en quelque sorte un magasin de gros. Elle n'avait jamais fait usage de ce droit, parce que la nécessité ne s'en était jamais fait sentir. Il a donc été abandonné dans les nouveaux statuts.

En effet, les quelques rares Caisses Raiffeisen qui s'occupent encore secondairement du commerce de certains produits agricoles traitent avantageusement leurs opérations commerciales avec des unions de syndicats agricoles ou des firmes privées spécialisées. Au surplus, nous considérons que nous devons, dans notre pays, adopter le principe de la spécialisation dans le domaine coopératif en groupant de préférence les coopératives par branches d'activité.

3. Nouvelles dispositions au sujet de la garantie.

L'Union était jusqu'ici une coopérative à responsabilité et à garantie limitées. Chaque Caisse affiliée devait souscrire auprès d'elle une part d'affaires de Fr. 1000.— par chaque centaine de mille francs de la somme de son bilan (au maximum 20.000) et répondre de ses engagements jusqu'à concurrence de deux fois le montant des dites parts d'affaires.

Cette dernière garantie subsidiaire est transformée maintenant en obligation d'effectuer des versements complémentaires, nouvelle forme de garantie légale instituée par le nouveau code et que de nombreuses associations économiques se sont également empressées d'adopter. La responsabilité effective reste comme précédemment de mille francs par part sociale souscrite. La différence réside dans le fait que la garantie qui existait jusqu'ici n'aurait pu être mise à contribution qu'après une faillite éventuelle, alors que les versements complémentaires, selon la nouvelle formule, peuvent être exigés en tout temps, par ex. en cas de déficit éventuel du bilan. L'ancienne forme de garantie n'aurait pu que faciliter une liquidation, la nouvelle forme constitue par contre un gage de durée de l'Union.

La Caisse centrale de l'Union a pris un fort développement au cours des années, le bilan passant de 12 millions seulement en 1920 à 86 millions en 1940. Etant donné la formation relativement lente des réserves et la possibilité pour une Caisse de ne souscrire que Fr. 20.000 de parts sociales, les fonds propres eurent alors quelque peine à suivre le pas et à satisfaire aux exigences techniques et légales. Tout en maintenant la norme de base d'une part d'affaires par 100.000 fr. de bilan, les nouveaux statuts élèvent par contre le montant maximum de souscription de 20 à 50.000 fr. afin de permettre aux Caisses avec plus de 2 millions de bilan de prendre une parti-

cipation en rapport avec leur importance. Cette dernière innovation répond du reste également à un vœu exprimé par plusieurs Caisses qui désirent sans doute user de ce droit de souscription pour effectuer un placement intéressant de leurs capitaux.

4. Délégation à l'Administration de pouvoirs secondaires appartenant jusqu'ici à l'assemblée générale.

Il s'agit principalement ici de l'octroi à l'Administration de la compétence de se prononcer sur l'achat et la vente d'immeubles et de promulguer les règlements d'application.

Bien que le portefeuille des créances hypothécaires soit de premier choix il se pourrait néanmoins parfaitement que l'Union soit à un moment donné dans l'obligation de reprendre un immeuble en mise juridique pour le revendre ensuite. Afin d'éviter de devoir dans un cas semblable convoquer spécialement une assemblée générale, l'achat et la vente éventuels d'immeubles seront maintenant de la compétence de l'Administration. Il est de même en ce qui concerne la promulgation et la révision des règlements internes où le Conseil d'Administration est certainement mieux apte à se prononcer qu'une assemblée plénière de plusieurs centaines de délégués.

5. Délimitation des tâches du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance.

Les anciens statuts confiaient certaines tâches d'administration au Comité de direction et au Conseil de surveillance qui devaient siéger pour cela en commun. Or, tant la loi sur les banques que le nouveau code des obligations réclament maintenant une délimitation précise des fonctions. L'organe d'administration doit administrer, l'organe de contrôle contrôler, surveiller. Les nouveaux statuts tiennent compte de cette exigence.

De ce fait, le Conseil de surveillance se trouve quelque peu déchargé cependant que le Conseil d'administration voit ses compétences accrues, spécialement dans les questions internes d'administration. Il est prévu également que le Conseil d'administration pourra déléguer certaines de ses attributions à des commissions spéciales.

En vue d'une répartition équitable des nouvelles tâches, les nouveaux statuts portent à 7 le nombre des membres du Conseil d'administration et réduit le Conseil de surveillance à 5 membres.

6. Constitution d'une Direction en deux départements.

Il s'agit de la scission administrative de la Direction en deux départements principaux, l'Office de révision d'une part et la Caisse centrale d'autre part, avec chacun une Direction indépendante.

Les nouveaux statuts ne font ici que sanctionner un état de fait qui existe déjà depuis 5 ans et qui a été réalisé à l'époque tant pour satisfaire aux prescriptions de la loi sur les banques que pour des raisons d'ordre pratique. Normalement, les sociétés fiduciaires et de révision ne doivent pas s'occuper d'opérations de banque. Une exception a été admise en notre fa-

veur lors de l'entrée en vigueur de la loi bancaire. Les nouveaux statuts viennent aujourd'hui consacrer, au moins formellement, une séparation de fonctions qui, du reste, a déjà fait ses preuves.

7. Fixation au 1er mars du délai pour la remise des comptes annuels à l'Union.

Le changement qui a été apporté ici résulte également des dispositions de la loi sur les banques et des besoins d'ordre pratique. L'Union doit communiquer à la Banque nationale, pour la mi-avril, les bilans et les données statistiques de toutes les Caisses affiliées. Or, cela n'est possible, étant donné le temps que ce travail considérable exige, que si les Caisses remettent leurs comptes à l'Union pour le 1er mars, comme cela se pratique déjà du reste depuis un certain nombre d'années. Peut-être deviendra-t-il alors possible de publier le rapport annuel et le remettre aux Caisses avant l'assemblée des délégués.

8. Droit de vote à l'assemblée des délégués.

Les nouveaux statuts apportent ici également un changement réclamé aussi bien par les expériences pratiques que par les dispositions du nouveau code. Ce dernier pose le principe coopératif, par opposition au droit de la société anonyme, quelle que soit la participation financière : 1 coopérateur = 1 voix ; il n'admet une exception que pour les Fédérations de coopératives telle qu'est l'Union, où il est alors permis de prévoir un droit de vote sur la base du nombre de parts sociales versées, un délégué n'ayant toutefois droit qu'à une seule voix.

Ces dispositions légales écartent d'emblée l'exercice du droit de vote par l'intermédiaire des Fédérations cantonales qui existait jusqu'ici. On revient par conséquent ici au principe de la représentation et du vote directs de chaque Caisse comme c'était déjà le cas avant 1920.

Les nouveaux statuts prévoient également qu'une Caisse ne pourra envoyer que 5 délégués au plus à l'assemblée générale.

La solution ainsi adoptée tient compte des intentions du législateur et des besoins actuels. En restreignant quelque peu la participation de quelques Caisses elle facilitera l'organisation future des congrès annuels et précisera le scrutin à main levée lors des assemblées de délégués.

CONCLUSIONS

Ce sont là les principales innovations que contient le projet de nouveaux statuts que vous avez en mains. Ces innovations répondent toutes aux nouvelles exigences légales et aux besoins que les expériences pratiques des deux dernières décennies ont fait apparaître. Ces nouveaux statuts sont certainement susceptibles de renforcer la situation intérieure de l'Union et de favoriser son développement futur toujours robuste et sain. Et une Union forte augmentera la confiance et la considération dont jouit partout le mouvement raiffeiseniste suisse.

Présenté et discuté déjà au sein de la plupart des Fédérations cantonales, le projet a recueilli une approbation générale.

Nous vous recommandons par conséquent

l'adoption du projet tel qu'il est présenté de manière à ce que les nouveaux statuts puissent entrer définitivement en vigueur le 1er juillet 1941.

Immédiatement après cet exposé des motifs, le président ouvre la discussion. Celle-ci est utilisée par **M. Oefelin** (Wittenbach-St-Gall) qui préconise un petit amendement rédactionnel du texte allemand. **M. Pfiffner** (Mels-St-Gall) tient à féliciter et remercier la Direction et les organes de l'Union de l'excellent travail qu'ils ont fourni lors de l'étude de cette importante question et lors de l'élaboration du projet qui a été soumis aux Caisses. **M. Pfiffner** dépose toutefois une proposition d'amendement de l'art. 11 concernant la représentation des Caisses à l'assemblée des délégués. Aux termes du projet chaque Caisse pourra déléguer à l'assemblée générale de l'Union un représentant par part sociale de Fr. 1000 souscrite, au maximum 5 délégués. **M. Pfiffner** voudrait donner le droit à chaque Caisse de ne déléguer qu'un représentant par tranche de Fr. 10.000 de capital social souscrit, ce qui donnerait donc au maximum aussi 5 délégués par Caisse. **M. H. Brühlmeier** (Würenlos-Argovie) considère que le projet élaboré ayant fait l'objet d'une étude approfondie par des commissions spéciales et par les organes de l'Union, il convient que l'assemblée l'accepte tel qu'il est présenté.

Personne ne demandant plus la parole on passe au vote. La proposition **Pfiffner** est repoussée. **Le projet de nouveaux statuts est adopté à l'unanimité par l'assemblée.**

Elections complémentaires

Les nouveaux statuts qui viennent d'être adoptés portent de 5 à 7 le nombre des membres du Conseil d'administration (anciennement Comité de direction). Le Conseil de surveillance est réduit par contre de 6 à 5 membres. Des élections complémentaires sont donc nécessaires.

Pour les 2 sièges vacants au Conseil d'administration les organes de l'Union proposent à l'assemblée de faire appel à **M. le conseiller national J. Meili** (Thurgovie) et **M. A. Puippe** (Valais), raiffeisenistes de hauts mérites, tous deux actuellement membres estimés du Conseil de surveillance.

Pour le siège qui est à repourvoir au Conseil de surveillance les Conseils de l'Union présentent la candidature de **M. Jean Dusseiller, député, président de la Fédération genevoise des Caisses**

Raiffeisen. La Suisse romande obtiendrait ainsi une députation totale de 4 membres sur les 12 que comportent maintenant les organes de l'Union, proportion d'un tiers, correspondant au nombre des Caisses en Suisse romande.

Selon les nouveaux statuts les organes de l'Union sont nommés pour quatre ans. Les Conseils proposent d'admettre que la durée du mandat triennal des membres nommés l'an dernier soit pro-



M. J. Dusseiller
nouveau membre des organes de l'Union

longée d'une année. Par contre, les élus de ce jour n'exerceraient leur mandat que jusqu'à l'expiration de la période ordinaire, soit jusqu'en 1944.

Le président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas utilisée on passe immédiatement au vote. Les propositions des organes de l'Union sont admises à l'unanimité et l'assemblée nomme par acclamations **MM. Meili et Puippe**, membres du Conseil d'administration et **M. Dusseiller** membre du Conseil de surveillance.

* * *

Le président félicite les nouveaux élus et ouvre la **discussion générale**. Celle-ci n'étant pas utilisée et l'ordre du jour étant épuisé, **M. Eugster** lève la séance :

Nos débats sont terminés.

Ils ont souligné le dynamisme réalisateur, patriotique de notre œuvre.

Allons maintenant vers l'avenir, confiants en nos forces, confiants en Dieu.

Que la paix et la concorde renaissent bientôt dans le monde et puisse le véritable esprit de Raiffeisen inspirer toute l'humanité !

Pendant ce temps le drapeau fédéral tendu sur la scène s'illumine, l'assemblée se lève et avec accompagnement de l'orgue, entonne avec ferveur l'hymne national.

Digne point final à une digne assemblée.

* * *

Les délégués dînent ensuite en com-

mun dans quatre grands restaurants et hôtels de la ville. C'est la dernière fois où ils seront ensemble ; aussi en profitent-ils pour fraterniser encore et échanger leurs dernières impressions. Puis, lentement les tables se dégarnissent. Le Congrès de 1941 a vécu !

Une loi contre l'usure dans le canton de Vaud

Depuis longtemps nous menons campagne contre les officines de crédit qui ont surgi ces dernières années dans notre pays comme les champignons après la pluie.

En septembre 1938 encore, sous le titre « Les requins de l'industrie bancaire suisse » nous dénoncions les agissements coupables de ces banquiers véreux (nous citions un cas où les intérêts, commissions et frais réclamés atteignaient 43,6 %) et nous concluions déjà :

Une véritable croisade devrait être entreprise dans notre pays contre l'activité néfaste de ces officines de crédit. Les journaux et agences d'annonces devraient se refuser d'accepter, comme ils le font malheureusement encore, les annonces de ces établissements spéciaux. On devrait même aller plus loin encore : la presse devrait multiplier systématiquement les mises en garde et les avertissements, publier une « liste noire » de ces établissements équivoques. Il ne devrait également plus se trouver quelqu'un qui soit disposé à avancer des fonds à ces établissements malgré les taux exorbitants qu'ils peuvent offrir. Il serait certainement possible ainsi de limiter sinon de mettre fin à l'activité néfaste de ces officines de crédit. Et si tous les efforts conjugués dans ce sens restaient encore sans résultat, il serait alors du devoir de l'Etat de sévir directement.

Devant la gravité des abus qui se sont présentés dans ce domaine, et devant le nombre toujours plus considérable de plaintes qui lui parvenaient, le Conseil d'Etat vaudois, le premier, s'est ému et il vient de proposer au Grand Conseil un projet de loi pour réprimer l'usure en matière de prêts de sommes d'argent.

Voici le texte des deux dispositions principales :

I

Celui qui, pour se procurer ou pour procurer à un tiers un avantage illégitime, prête à autrui une somme d'argent en se faisant promettre ou accorder, pour lui-même ou pour un tiers, des avantages pécuniaires en disproportion évidente avec le service rendu ;

celui qui, en connaissance de cause, ac-

quiert une créance usuraire, l'aliène ou la fait valoir,

est puni de l'emprisonnement et de l'amende.

La peine est la réclusion jusqu'à cinq ans et l'amende :

- a) *si le prêteur a exploité l'état de gêne, de dépendance, la faiblesse d'esprit, l'inexpérience, la faiblesse de caractère ou la légèreté de sa victime,*
- b) *s'il a conduit sciemment sa victime à la ruine,*
- c) *s'il fait métier de l'usure.*
La tentative est punissable.

II

L'article 21 de la loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce est complété dans le sens suivant :

L'annonce par un moyen publicitaire quelconque, d'offres de prêts charlatanesques, tels que «prêts sans cautions», «prêts sans garanties, etc., constitue un acte de concurrence illicite et est interdite.

L'exposé des motifs du Conseil d'Etat vaudois est des plus pertinents et quelques considérants méritent d'être soulignés tout spécialement :

L'activité des usuriers devient plus intense aux époques où la population en général — ou une partie d'entre elle tout au moins — n'a plus les ressources indispensables pour assurer son existence. Si l'on nous permet cette image, nous dirons que la gêne des particuliers est l'indice de la fréquence de l'usure et de ses abus. C'est toujours dans ces moments-là, du reste, que les pouvoirs publics interviennent. Les mesures qu'ils instituent sont en général efficaces tant que durent les circonstances économiques qui les ont motivées. Mais l'Etat hésite avant d'intervenir, précisément parce que l'usure peut être économiquement utile et qu'il est toujours difficile de décider à quel moment elle devient malhonnête. Il est en effet des circonstances où un prêt consenti sans longues formalités et sans garanties, peut sauver une situation financière gravement compromise. Mais, précisément, les usuriers ne se bornent pas à rendre service à leurs semblables. Ils sont très vite tentés de profiter de l'occasion qui s'offre à eux d'exploiter la gêne ou l'inexpérience de leur clientèle, pour s'assurer des bénéfices appréciables, sans courir de grands risques.

C'est précisément ce qui se produit chez nous à l'heure actuelle. Depuis la mobilisation, le renchérissement considérable du coût de la vie a plongé un nombre toujours plus grand de gens de modeste condition, petits rentiers, fonctionnaires et employés, artisans et petits négociants, dans une situation financière des plus précaires. Ces personnes, dépourvues de crédit, incapables d'offrir aucune garantie à leurs créanciers, se voient contraintes, par la force des choses, de recourir aux services de ceux qui leur accordent des prêts peu importants, apparemment sans exiger de garanties, moyennant un intérêt qui, pour être évidemment plus élevé que celui

des banques, semble néanmoins proportionné aux services rendus. Du reste, quelle banque sérieuse consentirait un prêt sans garantie à un intérêt ordinaire, sinon en courant des risques hors de proportion avec le gain attendu de l'opération ?

C'est pourquoi l'on a pu voir, depuis l'année dernière surtout, les pages de publicité de nos journaux s'orner d'une multitude toujours plus grande d'annonces, à l'aspect le plus innocent, offrant au public des prêts avantageux « sans garantie » ou « sans caution ». Parfois, l'annonceur ne cachait pas son identité ; on apprenait alors que certaines banques d'autres cantons se proposaient de venir en aide aux petites gens de chez nous, qui se trouvaient momentanément dans la gêne ! Mais très souvent — sans doute dans l'intérêt de ses clients éventuels — le prêteur priait ces derniers de lui écrire sous « case postale No. »

Et puis, comme on pouvait s'y attendre, les plaintes ont commencé à affluer dans les bureaux de l'administration responsable de l'ordre public. Le Département de justice et police dut ouvrir ses dossiers pour ces affaires et réunir une collection de ces plaintes ! Les établissements bancaires sérieux du pays ont pris le parti des victimes des usuriers, en joignant à leurs plaintes leurs propres réclamations. Enfin, la presse elle-même s'en est émue au cours de l'hiver dernier, révélant que l'opinion publique demandait l'intervention de l'Etat. Le Département de justice et police n'avait pas attendu ces événements pour ordonner une enquête très fouillée sur les agissements des usuriers. Il s'est occupé activement de la question depuis les travaux de révision de la loi sur la police du commerce, en 1935. Plus tard, en 1938, au moment de l'élaboration de la loi sur les agents intermédiaires, il a même étudié sérieusement la mise sur pied d'un « projet de loi réglementant la profession de prêteur à la petite semaine ». Il ne renonça à ce projet que devant les difficultés de sa réalisation et aussi parce qu'on lui avait laissé entendre que la Confédération envisageait elle-même la promulgation d'une loi fédérale sur la matière.

Les derniers résultats de l'enquête menée par les services du Département de justice et police ont révélé des abus nombreux et criants. En règle générale, les usuriers pratiquent de la manière suivante : ils accordent un prêt pour une somme peu élevée (de 100 à 2000 francs en moyenne). Le prêt est remboursable par mensualités. Mais pour un prêt de 900 francs par exemple, l'emprunteur doit souscrire douze effets de 100 francs, échus de mois en mois. (On voit déjà que l'intérêt perçu de cette façon prend des proportions respectables). Il faut du reste reconnaître que les établissements financiers d'une certaine importance, qui pratiquent le prêt sans garantie sur une grande échelle, vont moins loin dans leurs exigences. Pour un prêt de 900 francs, certain établissement demande douze mensualités pour un montant total de 1017 francs ou quinze mensualités pour un montant total de 1043 francs. Mais tout n'est pas là. L'emprunteur ne touche pas le capital qu'il a demandé en prêt. On lui déduit d'emblée le premier acompte qu'il

doit rembourser... pour le faciliter ! On lui déduit encore les premiers « petits frais » : frais d'enquête, de contrat, de contrôle, d'inscription, etc. ; à quoi s'ajouteront les frais de renouvellement, etc. Si le débiteur ne peut pas rembourser un effet à son échéance, l'intérêt moratoire commence à courir et la demeure du débiteur provoque naturellement de nouveaux « petits frais ». Et c'est ainsi qu'on arrive à un intérêt réel qui peut s'élever à 40 %, voire 55 % ! On comprend aisément que le taux de l'intérêt est plus élevé lorsque la somme prêtée est plus petite, parce que les frais dont l'usurier demande le remboursement ne varient pas en fonction du capital sollicité. C'est pourquoi l'usurier a tout avantage à accorder des prêts pour de petites sommes. C'est dire que les gens de modeste condition sont les victimes toutes désignées de ces individus, cela d'autant plus que leur inexpérience en affaires les empêche de percevoir à jour les véritables intentions de ceux qui s'offrent à leur rendre service par des conditions apparemment très favorables.

Dans ces conditions, l'intervention des pouvoirs publics est une urgente nécessité et la gravité des abus constatés exige impérieusement la promulgation d'une loi pénale, réprimant les agissements des usuriers par de sévères sanctions, puisque dans l'état actuel du droit fédéral et du droit vaudois, il n'existe aucune disposition légale sur l'usure. C'est la raison pour laquelle nous soumettons à votre approbation le projet de loi ci-après.

Nous félicitons le Gouvernement vaudois et tout particulièrement l'auteur de la loi, M. le Conseiller d'Etat Vodoz, de leur courageuse initiative. Et nous souhaitons qu'ils soient suivis dans cette voie par les autres cantons suisses car les « requins voraces » ne hantent pas seulement les eaux vaudoises !

Fondons des Caisses Raiffeisen...

Nous tous, qui savons le rôle que sont appelées à jouer dans notre économie agricole nos modestes institutions d'épargne et de crédit, les services qu'elles peuvent rendre aux populations rurales, ne devons-nous pas nous demander si nous faisons bien tout ce que nous pouvons pour faire connaître ces avantages économiques, sociaux et moraux à ceux de nos compatriotes qui en sont encore privés, afin qu'ils puissent en bénéficier à leur tour ?

Si l'on nous objecte que les circonstances ne sont pas favorables, que, dans les conjonctures actuelles, on doit avoir d'autres préoccupations que celle de fonder des Caisses Raiffeisen, nous répondrons simplement : le vénérable maréchal Pétain s'en préoccupe bien.

Si quelqu'un se trouve placé devant une tâche immense, pour ne pas dire

surhumaine, c'est bien cet homme admirable qui, malgré son âge, a entrepris le redressement de la France. Eh bien, cet homme, qui, pour nous est un miracle, ne s'est pas seulement adressé aux organes de notre église nationale vaudoise pour être renseigné exactement sur la campagne organisée dans notre canton en faveur de la famille, comme vous le savez, mais il s'est fait encore remettre une documentation complète sur nos organisations raiffeisenistes suisses !

L'on ne s'en étonne pas trop quand on sait que les Caisses de crédit agricole constituées en France pour satisfaire le crédit rural et alimentées par des capitaux dispensés par le gouvernement de la République étaient devenues des instruments de politique démagogique et des oreillers de paresse pour leurs adhérents ; là aussi l'esprit de jouissance s'était substitué à l'esprit de devoir. Si le chef actuel de la France s'intéresse aux Caisses Raiffeisen, c'est qu'il a reconnu dans ces institutions les mêmes principes que ceux sur lesquels il veut fonder la restauration de son malheureux pays : le travail, l'économie, l'honnêteté, le renoncement à la recherche des jouissances et de la vie facile, à l'aide de l'Etat, l'appel à l'effort personnel persévérant, à la mise en œuvre des énergies individuelles, l'entraide, la solidarité, la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et au bien de la communauté. Ce sont là, en effet, les principes qui se résument dans l'amour du prochain, dont F. G. Raiffeisen était animé et dont il a voulu inspirer ses institutions.

N'est-il pas réconfortant de constater que les principes de nos associations sont reconnus propres à servir aujourd'hui de base à l'instauration d'un ordre nouveau et n'a-t-il pas là de quoi réveiller notre zèle et nous faire redoubler d'activité au service d'une si noble cause ?

(Tiré du rapport présenté par M. A. Golay, Président, à l'assemblée de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, le 19 avril 1941.)

Self-help et Entraïde.

« Je souhaite que tous nous sachions mieux nous éveiller aux activités sociales, mieux comprendre notre devoir de coopération. Self-help : je m'aiderai moi-même, je connaîtrai la valeur et la dignité de l'effort. Entraïde : j'apporterai ma force aux autres et je connaîtrai le chaud courant de la grande force des autres. »

Ch.-H. Barbier. « La Coopération ».

Le marche de l'argent et les taux d'intérêt

La guerre se répercute toujours plus lourdement sur notre pays. Les multiples ordonnances que promulguent pour ainsi dire à jet continu les Bureaux de l'économie de guerre montrent le sérieux de la situation. Toutefois, grâce aux réserves constituées, aux accords économiques conclus et à l'intensification systématique des cultures dans le pays, il nous sera certainement possible de tenir le coup, même si la guerre devait durer longtemps encore. Evidemment, cela n'ira pas sans de nouvelles restrictions et des sacrifices de tous ordres. Le peuple suisse devra s'adapter à la situation et faire preuve de compréhension et de discipline.

Le **marché suisse de l'argent** continue à être très liquide. Cela provient toujours de l'accumulation des capitaux rapatriés de l'étranger ou provenant de la liquidation de stocks de marchandises qui ne peuvent pas être renouvelés actuellement. Les occasions d'utiliser ces capitaux, comme en temps normal, pour les transactions commerciales internationales sont devenues non seulement rares mais encore excessivement risquées. Aussi les capitaux qui chôment vont-ils en augmentant constamment. Le dernier emprunt fédéral de 300 millions de francs, dont 200 millions à 3 ½ % à 12 ans de terme et 100 millions à 3 % à 6 ans, a remporté un plein succès, et n'est pas parvenu à entamer notablement la liquidité du marché. En effet, après cette souscription, les avoirs à vue sans intérêt à la Banque nationale étaient encore de 1520 millions au 31 mai. En bourse, le rendement des titres et fonds publics de premier choix reste sous le signe de la baisse et se trouve actuellement au dessous de 3 ½ %. Les grandes banques et les banques cantonales ont naturellement déjà adapté le taux de leurs obligations et bons de caisse à cette situation. Un grand nombre de banques cantonales ont abandonné le type de 3 ½ % et ne bonifient plus que 3 ¼ % à 3-5 ans de terme. Certaines grandes banques sont même descendues à 3 % et 2 ½ % pour les placements à 3 ans, ce qui est en somme une façon de refouler les nouveaux dépôts. Cette évolution du marché de l'argent éloigne pour l'instant le risque d'une élévation du taux débiteur. A la fin avril dernier le taux hypothécaire moyen des banques cantonales était de 3,91 %.

* * *

Les **Caisses Raiffeisen** adapteront également partout leurs taux à la situation et à la tendance actuelles du marché de l'argent. Le 30 juin est une date propice pour le faire. On adoptera normalement les taux créanciers suivants : **obligations : 3 ½ % au maximum, si possible à 4-5 ans de terme**

Caisse d'épargne : 2 % %

Compte courant à vue : 2 %.

La Caisse centrale bonifie aux Caisses affiliées 3 ¼ % à 3 et 5 ans de terme ; en compte courant à vue, le taux actuel est maintenu jusqu'à nouvel avis.

L'évolution du marché de l'argent et des événements amène de plus en plus l'argent de la campagne à la Caisse locale. On s'en réjouira pour autant qu'il s'agit de capitaux stables de sociétaires ou de personnes sympathisantes. Par contre, les Caisses feront bien de se montrer réservées à l'égard de capitaux importants dont elles n'ont pas emploi direct qui pourraient être offerts par des inconnus ou des personnes du dehors. Vu sa nature, la Caisse Raiffeisen doit veiller à se constituer une clientèle stable qui lui reste fidèle dans les bons et dans les mauvais jours.

Comme lors des précédentes périodes de pléthore d'argent, **les Caisses Raiffeisen ne doivent pas se départir d'une extrême prudence lors de l'octroi des prêts et crédits** et se garder de toute opération qui n'est pas strictement conforme à la lettre et à l'esprit des statuts et principes éprouvés du système Raiffeisen. Le principe « prêts aux seuls membres domiciliés dans le cercle d'activité limité » doit être particulièrement respecté. Les crachs et les difficultés bancaires des dix dernières années sont en effet résultées pour la plupart des placements soi-disant lucratifs mais risqués, souvent antistatutaires, effectués aux époques d'abondance de disponibilités. Institutions d'utilité publique, les Caisses Raiffeisen ne doivent pas se laisser attirer par le mirage dangereux du gain élevé. Seuls peuvent entrer en ligne de compte pour elles les placements remplissant toutes les exigences statutaires et offrant les garanties utiles de sécurité. C'est toujours aux époques de pléthore d'argent que se commettent les erreurs et les imprudences lors de l'octroi des crédits.

Les Caisses succomberont d'autant moins à toute tentation dans ce domaine qu'elles peuvent placer sûrement et avantageusement à court terme à la

Caisse centrale leurs disponibilités momentanément sans emploi. Cette possibilité place les Caisses Raiffeisen dans une situation privilégiée par rapport aux autres établissements financiers.

Choses et Autres

Le petit crédit n'est efficace que basé sur la volonté de l'emprunteur de s'aider lui-même.

Lors d'une récente discussion dans les journaux du problème du petit crédit, le chef du service des prêts d'une grande banque s'est exprimé comme suit :

« Il est de toute importance que, à côté de l'aide que lui fournit la banque l'emprunteur ait la ferme volonté de rembourser successivement son crédit, même s'il doit pour cela renoncer à certaines commodités de la vie journalière ».

Nous voyons ainsi avec plaisir d'autres milieux admettre la valeur des principes raiffeisenistes de l'effort personnel, de la dignité de l'emprunteur et de l'amortissement systématique des dettes.

Les avoirs européens en Amérique.

Les avoirs européens en Amérique, bloqués selon la décision du Président Roosevelt, du 13 mars 1940, se montent actuellement à env. 47 milliards de dollars, soit presque la moitié des avoirs européens auprès des banques américaines.

Les trois-quarts de l'or monétaire du monde aux Etats-Unis.

Les caveaux de la trésorerie des Etats-Unis, à Fort Knox, renferment maintenant de l'or pour une valeur de 14,6 milliards de dollars (soit environ 57 milliards de francs suisses). Ceci représente environ la moitié de l'or monétaire dans le monde. Les installations souterraines de ces forts sont à l'abri des attaques et des bombardements.

Cela fut révélé par la trésorerie après qu'elle eut fini de transférer plus de 9 milliards de dollars de métal or de New-York à Fort Knox. Ce transport commença en juillet dernier. Un poids d'environ 9000 tonnes d'or fut transféré par 45 trains spéciaux gardés par des inspecteurs et agents du service secret et par des unités de l'armée et dans le plus grand secret. Les frais d'envoi se sont élevés à 1,800,000 dol-

lars (soit environ 7,2 millions de fr.). La trésorerie possède maintenant plus des trois-quarts de l'or monétaire du monde. Le restant de ses réserves or, d'une valeur de 22,2 milliards dollars, est dispersé entre New-York, Philadelphie, Denver et San-Francisco.

Cercles d'études coopératives et raiffeisenisme.

Le journal « Le Coopérateur Suisse » à Bâle signale que les Cercles d'études coopératives organisés au sein des coopératives de consommation témoignent un très vif intérêt à l'étude du système Raiffeisen qu'ils ont mis à leur programme de travail de l'hiver dernier.

Relatons également à ce propos que M. Perrenoud, secrétaire de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, a parlé, le 10 mars, aux Brenets, du « Mouvement Raiffeisen en Suisse en général et dans le canton de Neuchâtel en particulier », sur l'invitation du Cercle d'études de l'endroit et devant un public composé de membres des Coopératives réunies de La Chaux-de-Fonds et de la Caisse Raiffeisen de la localité.

Un petit épisode dans une petite «Raiffeisen» d'une petite commune située quelque part en Suisse romande.

Le caissier de cette Caisse Raiffeisen, vers la mi-janvier, un beau samedi soir, venait de terminer ses comptes de l'année précédente. Il était de bonne humeur, fumait sa cigarette avec satisfaction, suivant du regard ce filet de fumée qui s'envolait un peu de tous côtés ainsi que les pensées de notre caissier. Enfin ses comptes étaient terminés, le résultat était fameux et le bilan moral et financier bouclait avec beaucoup plus d'actifs que de passifs. Pour mettre la couronne à ce résultat il adressa la parole à sa vaillante épouse qui l'avait efficacement secondé dans sa tâche et qui aime passionnément jouer aux cartes : (Il est assez remarquable que les mauvais joueurs et surtout les mauvaises joueuses ont une passion démesurée pour ce jeu !) — « Dis donc, ma chère, dit-il, c'est aujourd'hui samedi. Que dirais-tu si nous » allions passer la veillée chez notre frère, le Syndic, pour y faire une bonne » partie de jass ? ». — Inutile d'ajouter que cette proposition fut acceptée avec un radieux sourire.

Ils s'en allèrent à quelques pas de leur demeure et la partie de cartes s'engagea. Le temps passe vite aux cartes, surtout quand on se trouve dans une bonne chambre bien chauffée et que le temps dehors fait rage, ce qui était le cas ce soir-là. Le vent tirait, la neige tombait à gros flocons. Vers les 10 heures on appela le caissier qui était en train de « matcher » la partie adverse, en l'avisant qu'un client de la Caisse désirait lui parler. Il quitta le jeu et se rendit à son devoir.

Le client, un membre de la Caisse, lui présenta son carnet d'épargne et lui demanda s'il ne pouvait pas retirer une somme de 800 francs qu'il lui fallait pour aller à une foire où il avait l'intention d'acheter un cheval. La foire avait lieu le lundi prochain dans une contrée passablement éloignée et il devait partir à 4 heures du matin.

— « Ah ! mon pauvre ami, lui dit le caissier, je n'ai malheureusement pas cette somme en caisse. Il ne reste qu'une centaine de francs à ma disposition, vu qu'à la fin de l'année, on ne garde pas trop de liquidité. Mais, attendez, je vais voir mon frère, qui sûrement m'avancera ces fonds pour quelques jours, s'il les possède. Il est un peu la succursale de notre Caisse et quand j'ai besoin d'une avance de fonds il ne me refuse jamais ses services. »

Malheureusement cette succursale ne put cette fois-ci satisfaire à la demande du caissier, malgré que le chef de famille eut ouvert toutes ses armoires et tous les tiroirs qu'elles possédaient. Il ne parvint à rassembler que la moitié de la somme désirée. Ce n'était pas suffisant, car avec 400 francs aujourd'hui on ne parvient pas à acheter un cheval, même si c'est une « rosse ».

Que faire ? Le caissier était désespéré et le client affaîssé. — « Tenez, lui dit le caissier, il me vient une idée, même je crois une idée lumineuse. Vous avez chez vous une somme de 800 francs dans votre carnet d'épargne. Il vous faut cette somme immédiatement et je n'ai pas l'argent nécessaire au coffre-fort, mais on peut s'arranger de vous la procurer par d'autres moyens encore plus simples. Vous partez lundi matin à votre foire. Vous vous munissez de votre carnet d'épargne et je vous donne un carnet de chèques de la Caisse. Si vous achetez le cheval, vous vous libérez de votre dette au moyen d'un de ces chèques, dûment rempli et signé par vous. Ce chèque vaut de l'or en barre et si votre maquignon n'est pas un idiot il l'acceptera sans autre forme de procès, tant plus que vous pouvez lui présenter votre carnet d'épargne. Ce sont là les avantages du service de chèques. » — Ainsi dit, ainsi fait. La chose était réglée. Notre caissier ne regretta pas d'avoir manqué le « match » qu'il avait en mains... M, P,

La Commission fédérale des banques exige une revision impartiale et sévère

La Commission fédérale des banques communique qu'elle vient de retirer le mandat d'instance officielle de revision à une société de revision de banques locales et Caisses d'épargne parce que ses reviseurs n'ont pas exercé leur mandat de manière suffisante.

Cela a été communiqué, en guise d'avertissement, à toutes les Sociétés fiduciaires et Sociétés de revision reconnues.

La Commission fédérale insiste à cette occasion sur la nécessité de n'en-

gager comme reviseurs que du personnel absolument qualifié, énergique et consciencieux à même de garantir une revision absolument impartiale et sérieuse.

La Commission fédérale sanctionne ainsi en quelque sorte les revisions très serrées toujours pratiquées par l'Office de revision de l'Union et les Caisses affiliées ne sauraient ainsi faire griefs aux reviseurs de se montrer toujours sévères dans l'accomplissement des fonctions importantes et lourdes de responsabilités qui leur incombent.

Le Raiffeisenisme en marche

Le début de l'année 1941 a été caractérisé par une action propagandiste intense. Partout dans le pays, des hommes dévoués sont à l'œuvre et redoublent d'activité pour faire connaître les idées et les principes de Raiffeisen et doter nos communes rurales d'une Caisse d'épargne et de crédit d'après le système Raiffeisen.

Cette activité propagandiste a donné de magnifiques résultats qui réjouiront certainement les raiffeisenistes.

Durant le premier semestre, **17 nouvelles Caisses sont venues grossir les rangs de la famille raiffeiseniste suisse!** D'autres initiatives sont également en bonne voie d'aboutir.

Genève annonce 4 nouvelles Caisses. Appuyé par le Gouvernement le raiffeisenisme marche à pas de géants dans la campagne genevoise.

Le **Jura bernois** a vu se fonder une Caisse à **Courtellary**. Ayant entendu parler des Caisses Raiffeisen dans un cercle d'étude de la société de consommation, un citoyen a voulu que sa commune soit dotée aussi d'une semblable institution. Il se met en relation avec l'Union et une semaine après cela était chose faite.

Grâce à l'initiative de l'actif président de la Fédération cantonale, une nouvelle Caisse s'est également fondée dernièrement dans le canton de **Neuchâtel**, à **Bevaix**. Nous sommes heureux de voir ainsi le mouvement prendre racine dans le vignoble neuchâtelois et espérons que Bevaix encouragera d'autres communes encore à suivre son exemple.

Le **Valais** est depuis longtemps déjà une terre raiffeiseniste fertile. A la place du regretté chanoine Werlen, la Fédération du Haut-Valais a appelé dernièrement à sa présidence M. Blötzer, de l'Ecole d'agriculture de Viège. M. Blötzer a inauguré ses nouvelles

fonctions en fondant une Caisse à **Viège**, gros bourg qui compte un bon cercle d'agriculteurs et de petits artisans.

Seuls les cantons de **Vaud** et **Fribourg**, en Suisse romande, n'enregistrent aucune fondation depuis longtemps. Il y a encore pourtant un vaste terrain à défricher dans ces deux cantons. A l'œuvre donc...

En Suisse allemande, le mouvement continue aussi à progresser de réjouissante façon.

Deux cantons montagnards, **Uri** et **Grisons** s'enrichissent de 5 resp. 3 nouvelles Caisses Raiffeisen et d'autres fondations sont imminentes.

St-Gall et **Thurgovie**, après quelques années d'interruption, enregistrent à nouveau chacun une fondation.

Le nombre total des Caisses affiliées à l'Union suisse passe ainsi à 685.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à toutes ces nouvelles Caisses au sein de la grande famille raiffeiseniste suisse.

-pp-

Les nouvelles Caisses genevoises

A la fin 1940, 20 Caisses Raiffeisen existaient déjà dans le canton de Genève. Durant les premiers mois de 1941 **quatre nouvelles fondations** ont été encore enregistrées.

Le 1er mars, c'est le coquet village d'**Anières**, sur la rive gauche du lac, qui a été doté d'une Caisse Raiffeisen. Elle est dirigée par MM. Aloïs Chollet, agriculteur, qui a été nommé président et par M. le Dr. F. Duchosal, vétérinaire, qui fonctionnera comme trésorier.

Trois semaines plus tard, sous l'impulsion énergique de M. Emile Girardet, les deux villages menant une vie pour ainsi dire commune de **Genthod-Bevue** (sur la rive opposée du lac) décidaient de faire bénéficier aussi la population des bienfaits d'une semblable institution. L'initiateur, et M. John Denham, bibliothécaire cantonal, présideront à son administration.

Le bon exemple entraîne... Les deux communes voisines de Bernex (où une bonne Caisse exerce son activité depuis 1927) **Cartigny** et **Soral** se sont enrôlées à leur tour dans notre mouvement. Les assemblées constitutives eurent lieu les 3 et 4 mai.

A Cartigny, la fondation a coïncidé avec la traditionnelle fête de la jeunesse dite « feuillu ». Les enfants des écoles participent à un cortège d'adieu à l'hiver. Ils saluent le printemps par des chants et des fleurs. Cette fête symbolise la confiance, le courage, la vo-

lonté de marcher de l'avant et de travailler joyeusement en surmontant les difficultés par la pratique en toutes circonstances d'une bonne solidarité. La Caisse Raiffeisen poursuit aussi cet idéal. C'est à M. Jean Wuarrin, vétérinaire et maire qu'est due l'initiative de cette fondation. Il a été nommé président et M. G. Fontaine, trésorier.

Le dimanche 4 mai la commune de Soral installait solennellement le chef spirituel de sa paroisse. Immédiatement après cette cérémonie, une assemblée publique, présidée par le maire, M. Marius Fontaine, décidait à son tour la création d'une Caisse Raiffeisen. Il est agréable de constater que c'est surtout à l'initiative des jeunes agriculteurs qu'est due cette fondation. A l'unanimité, l'assemblée appela M. Jean Dupraz à la présidence et M. Louis Dethurens aux fonctions de trésorier.

Le terrain pour ces fondations a été préparé par **M. Berthoud**, chef de service au Département cantonal de l'agriculture, qui a fait dans la campagne genevoise durant l'hiver 1940-41 des conférences fort remarquées sur le problème du crédit agricole. Partout, les agriculteurs ont compris la nécessité de posséder une Caisse locale de crédit pour résoudre favorablement cet important problème du crédit rural. Le beau discours-programme prononcé à ce sujet par M. le **Conseiller d'Etat Anken**, lors du Congrès de Genève, l'an dernier, a été ainsi immédiatement suivi par des actes. Ces 4 nouvelles fondations sont les fruits de la courageuse campagne menée actuellement sous la devise : **chaque commune rurale doit avoir sa Caisse Raiffeisen!** L'Union a prêté son concours lors de chaque réunion de constitution.

Nous formons ici nos meilleurs vœux pour le plein succès de ces multiples efforts visant au bien social de l'agriculture genevoise.

-ch-

Nouvelles des caisses affiliées

SONVICO (Tessin)

Le canton du Tessin ne possède qu'une seule Caisse Raiffeisen, celle de Sonvico près de Lugano. Cette Caisse est prospère et groupe une poignée d'enthousiastes raiffeisenistes.

En attendant que nos amis tessinois puissent avoir leur organe en langue maternelle, le « Messenger » se fait un plaisir de faire entendre leur voix.

Réd.

Anche dal Ticino giunge ai gentili lettori del Messagero Raiffeisenista ogni anno, al-

meno una volta, la parola confortatrice del continuo fiorire e fruttificare dell'ancora unica ma fedele Cassa Raiffeisen ticinese di SONVICO.

Il 23 Febbrajo 1941 erano convocati i soci della Cassa di Sonvico per la solita Assemblée annuale. Quest'adunanza sociale riuscì lodevolmente frequentata dalla grande maggioranza dei soci, che sommano in totale 84 a fine 1940.

Il Presidente Sig. Malfanti Placido dirige lo svolgersi delle singole trattande colla sua precisione e competenza particolare. Da 18 anni regge con onore e fedeltà la Cassa Rurale di Sonvico e coadiuvato dal fondatore della medesima il M. R. Don ROVELLI GIOV. e dai fedelissimi cooperatori della prima ora i Sig.ri Giacomazzi Antonio, Bignasca Giov. Battista, Toscanelli Secondo, Giacomazzi Bernardo, Toscanelli Alberto condusse l'istituzione raiffeisenista ticinese alla sicurezza del più magnifico successo.

Il M. R. Don Rovelli è lieto di poter esporre all'Assemblea il rapporto annuale 1940 dal quale risulta il buon lavoro compiuto dalla Direzione e dal Comitato di Vigilanza quale risulta dalle conclusioni precise del diligentissimo Cassiere Sig. Giacomazzi Antonio. Oltre mezzo milione di capitale, Fr. 530.873,10 costituisce l'attività della nostra Cassa Rurale e serve di impiego a 48 prestiti ipotecari o cauzionati di enti pubblici e di particolari conforme agli statuti.

Il Capitale sociale di Fr. 8400 e la riserva di Fr. 19.231,40 al 1 Gennajo 1941 stanno di prova del continuo progresso conseguito nei 18 esercizi della fondazione.

L'Assemblea commemora i soci decessi nel 1940 i Sig.ri BASSI FRANCESCO, GAMBA ISAIA, TOSCANELLI GIOVANNI, GHIRLANDA ALFREDO, umili ma validi lavoratori onesti e fedeli.

Approvata l'amministrazione dell'anno 1940 l'Assemblea elegge il Sig. BIGNASCA MASSIMILIANO come membro del Consiglio di Vigilanza in sostituzione del Sig. POLLI MAURIZIO dimissionatosi durante il 1940.

Un pensiero di riconoscenza all'Altissimo per la salvezza della nostra cara patria Svizzera nell'immane conflitto di guerra europea, un saluto ai nostri cari concittadini che vegliano armati per proteggere il paese, un proposito di serietà nella disciplina, nel lavoro, nel sacrificio per affrontare e superare le difficoltà della situazione presente e prossima nella vita civile, economica e sociale, un evviva al risorgere dell'agricoltura e della pastorizia nei nostri paesi, un augurio per la pace e la prosperità della nostra Svizzera e la riunione si scioglie lieta e soddisfatta. Ciascuno pensa perchè mai anche gli altri Comuni del Ticino non potrebbero procurarsi una così bella e vantaggiosa istituzione? Quod est in votis!

GR.

CORSIER-CORSEAU (Vaud).

Cette Caisse a tenu le 22 mars dernier sa 27me assemblée générale annuelle. Une nombreuse assistance témoignait de la vitalité de cette institution bancaire locale et de l'intérêt qui lui est porté.

M. le président, **F. Maillard**, ouvre la

séance en soulignant le grand privilège de pouvoir tenir cette assemblée dans la paix et la liberté, au milieu d'une Europe bouleversée et devant les souffrances de nombreux peuples opprimés. Il souhaite également une cordiale bienvenue à 7 nouveaux membres, ce qui porte à environ 200 le nombre des sociétaires.

De la lecture des comptes et du rapport du Comité de direction, il ressort que le chiffre du mouvement général se monte à Fr. 2.651.849,52. Le bilan atteint la somme de Fr. 1.387.956,35, inférieure de Fr. 41,75 à celle de 1939. Le bénéfice net de l'exercice est de Fr. 2612,74 ce qui porte le total des réserves à Fr. 68.548,89. Les taux, tant débiteurs que créanciers, demeurent toujours extrêmement favorables, grâce à la bonne organisation du crédit à laquelle la Caisse Raiffeisen participe.

La Caisse de crédit mutuel de Corsier a surmonté avec aisance les jours mémorables de mai dernier, n'ayant pas eu à enregistrer des retraits de panique. Du reste, ses réserves et sa liquidité l'auraient mise en demeure de répondre aux retraits éventuellement sollicités.

Le rapport de M. le président **Jules Volet** relate l'activité du conseil de surveillance, souligne l'important travail du comité de direction et relève le privilège pour la Caisse d'avoir en M. **Ed. Brunet**, député, un caissier compétent autant que dévoué, auquel s'adresse la reconnaissance de tous.

Les membres des comités dont le mandat est échu sont tous réélus par acclamation.

M. le président termine la séance en faisant appel à l'union et à la fidélité de tous les membres, et en formulant les vœux les plus ardents pour que bientôt soit redonnée aux peuples en armes la paix que chacun désire ardemment.

Correspondance

A propos du secret bancaire.

A M. L. S. à R,

Il nous est naturellement très difficile de vous donner des renseignements précis sans connaître à fond l'affaire, ses éléments et son évolution.

En principe, la loi garantit le secret des banques. Le banquier ne peut être tenu de fournir directement des renseignements sur la situation d'un client, que si des poursuites pénales déterminées ou criminelles sont exercées contre lui (par exemple vol, escroquerie, etc.).

Jusqu'en 1935, les législations fédérales et cantonales en matière de poursuite pour dettes et en matière de procédure fiscale et administrative admettaient que le banquier pouvait, dans certains cas déterminés, être tenu de fournir des renseignements. Mais, la loi fédérale sur les banques qui est entrée en vigueur en 1935 est venue bouleverser tout cela. L'article 47 de cette loi, qui prévoit des sanctions sévères vis-à-vis du fonctionnaire de banque qui viole la discrétion à laquelle il est tenu, institue en quelque sorte un véritable secret professionnel. En vertu du principe que le droit fédéral prime le droit cantonal, les dispo-

sitions précédentes des lois et Cours cantonales ne seraient plus de mise aujourd'hui. Il n'y a cependant pas encore de jurisprudence précise en la matière et les commentateurs de la question varient aussi quelque peu dans leurs conclusions.

Nous estimons toutefois que nous pouvons partager en l'occurrence l'opinion du commentateur Capitaine (Le secret professionnel du banquier en droit suisse et en droit comparé) qui proclame que *le secret bancaire est complet et qu'à l'exception de la procédure en matière pénale et criminelle, le banquier a l'obligation absolue de garder le secret complet sur les affaires que ses clients traitent avec lui.*

Extrait des délibérations

de la séance commune des Conseils de direction et de surveillance de l'Union, du 18 mai 1941 à Lucerne.

1. Les formalités d'adhésion étant dûment remplies, les Caisses suivantes, fondées durant les mois de mars et avril sont admises dans l'Union :

Courtellary (Berne),
Cartigny, Genthod-Bellevue et Soral (Genève),
Scanfs (Grisons),
Rüthi (St-Gall), et
Viège (Valais).

Le nombre des fondations en 1941 atteint déjà la douzaine. **L'Union compte actuellement 684 Caisses.** C'est avec une vive satisfaction que les Conseils

prennent connaissance de l'activité de fondation extrêmement intense qui s'est déployée au cours des derniers mois et des beaux résultats obtenus.

2. Après un exposé de la Direction de la Caisse centrale et étude des motifs à l'appui, les Conseils donnent leur approbation à **14 crédits à des Caisses affiliées** pour un montant global de 494.000 francs. Ces fonds sont affectés en grande partie à des entreprises d'améliorations foncières.

3. La Direction de l'Office de révision réfère ensuite sur les préparatifs du **Congrès de l'Union**. L'organisation de cette manifestation pour laquelle 1300 délégués se sont annoncés, exige un travail considérable. Mais tout est au point. Le Congrès débutera par une cérémonie patriotique au Grutli pour commémorer le 650^{me} anniversaire de la Confédération suisse.

Des propositions sont formulées pour la formation du Bureau de l'assemblée. M. le Dr. Eugster, président de l'Union, assumera la présidence du Congrès.

Communications du bureau de l'Union

Rapport annuel.

Le rapport annuel de l'Union sur l'exercice 1940 sera remis au courant de ce mois à toutes les Caisses affiliées ainsi qu'à nos collaborateurs et à la presse.

MM. les caissiers voudront bien faire circuler ce rapport parmi les membres des Comités de direction et de surveillance afin que tous puissent en prendre connaissance.

Album-souvenir du Congrès de Lucerne.

Comme souvenir de l'imposante manifestation raiffeiseniste et patriotique des 18-19 mai 1941 à Lucerne, on peut se procurer, au prix de **Fr. 5.—**, un très artistique « **album-souvenir** » contenant une vingtaine de photographies prises lors de l'excursion sur le lac des Quatre-Cantons, lors de la cérémonie du Grutli, et lors de l'assemblée générale au Cinéma Capitole.

Adresser les commandes au Bureau de l'Union.

NOTICE : Afin de pouvoir donner en une seule fois le compte rendu complet du congrès de Lucerne, ce numéro est composé de 20 pages et paraît comme **numéro double de juin-juillet**. Le prochain numéro paraîtra au début d'août.

Les Caisses qui désirent des exemplaires supplémentaires de ce numéro peuvent s'en procurer au bureau de l'Union jusqu'à épuisement de la provision.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Etat des Caisses Raiffeisen suisses au 31 décembre 1940 (Classement par cantons)

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Bilan Fr.	Carnets d'épargne	Nombre de prêts et crédits	Réserves Fr.
Argovie	74	7877	58,859,731.92	33,665	10,379	2,031,631.11
Appenzel Rh. E.	2	195	847,405.17	548	270	24,734.92
Appenzel Rh. I.	2	122	735,180.81	482	180	13,256.89
Bâle-Campagne	12	1937	9,733,196.22	5,707	1,781	567,414.51
Berne	75	5402	20,569,260.22	15,890	6,333	394,347.44
Fribourg	61	4921	30,327,570.38	18,189	6,195	1,514,072.20
Genève	20	788	3,760,958.67	1,659	584	90,653.92
Glaris	1	61	430,310.80	245	41	9,437.—
Grisons	15	1121	6,967,944.70	3,242	1,145	200,876.80
Lucerne	27	2546	15,977,805.40	10,270	3,151	693,370.78
Neuchâtel	16	563	1,688,062.09	1,362	402	9,890.96
Nidwald	4	319	2,524,131.61	2,302	325	76,498.49
Obwald	3	149	740,565.59	409	173	10,554.21
St. Gall	70	10631	118,386,585.29	49,069	18,026	4,937,243.—
Schaffhouse	3	268	1,986,626.10	1,168	389	58,591.16
Schwytz	11	1670	8,847,508.16	6,745	1,983	359,343.25
Soleure	64	6252	50,724,653.41	27,449	8,872	2,151,690.40
Tessin	1	84	530,873.10	185	86	19,231.40
Thurgovie	35	4120	54,774,340.48	14,856	4,994	1,936,003.88
Uri	9	589	2,325,833.14	1,794	675	67,331.37
Vaud	50	3984	25,380,710.51	11,768	4,531	1,130,677.85
Valais	108	9348	29,383,408.59	16,159	12,339	1,072,459.85
Zoug	3	197	1,198,742.61	856	199	10,357.56
Zurich	6	380	3,427,805.38	1,172	355	92,237.65
1940	672	63524	450,129,210.35	225,191	83,408	17,471,906.60
1939	667	62639	434,918,795.69	217,354	83,639	16,285,510.12